

REPUBLIQUE DU TCHAD

\*\*\*\*\*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

\*\*\*\*\*

PRIMATURE

\*\*\*\*\*

MINISTERE DE L'ELEVAGE  
ET DES RESSOURCES ANIMALES

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT  
DE L'ELEVAGE

\*\*\*\*\*

DIRECTION DE L'ORGANISATION PASTORALE ET  
DE LA SECURISATION DES SYSTEMES PASTORAUX



*Unité—Travail—Progrès*

\*\*\*\*\*

## Etude : « Economie et fiscalité pastorales »

**Koussou MIAN OUDANANG, chercheur, LRVZ**  
**Serge AUBAGUE, Assistant technique, DOPSSP-IRAM**

Octobre 2010



AFD/Ministère de l'eau

**iram**  
développement

# Tables des matières

<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>4</b>
<b>I/ LE CONTEXTE DE L'ETUDE.....</b>	<b>5</b>
<b>II/ LES OBJECTIFS ET LES RESULTAS ATTENDUS.....</b>	<b>8</b>
<b>III/ LA METHODOLOGIE DE TRAVAIL.....</b>	<b>9</b>
<b>3.1 Le suivi des marchés à bétail .....</b>	<b>9</b>
<b>3.2 Le comptage des animaux sur les axes de commercialisation .....</b>	<b>11</b>
<b>3.3 Les taxes et autres prélèvements .....</b>	<b>12</b>
<b>3.4 La saisie et le traitement des données .....</b>	<b>12</b>
<b>IV/ RESULTATS.....</b>	<b>13</b>
<b>4.1 Le suivi des marchés .....</b>	<b>13</b>
4.1.1 Les effectifs .....	13
4.1.2 Origine des bovins présents .....	14
4.1.3 Les ventes .....	15
4.1.4 Les prix .....	19
4.1.5 Les flux financiers et les taxes générés par les marchés .....	22
<b>Conclusion .....</b>	<b>25</b>
<b>4.2 Le comptage .....</b>	<b>26</b>
4.2.1 L'origine des troupeaux d'exportation.....	26
4.2.2 Les points de passage.....	27
4.2.3 Les postes de sortie du territoire .....	28
4.2.4 Les effectifs .....	30
<b>Conclusion .....</b>	<b>34</b>
<b>4.3 La fiscalité .....</b>	<b>35</b>
4.3.1 Les taxes officielles .....	35
4.3.2 Les autres taxes non officielles perçues au point de sortie de N'guéli.....	37
4.3.3 Les coûts de commercialisation .....	40
<b>Conclusion .....</b>	<b>40</b>
<b>4.4 Les limites du travail .....</b>	<b>41</b>
<b>V/ REFLEXION PROSPECTIVE .....</b>	<b>42</b>
<b>4.1 L'amélioration des conditions de commercialisation .....</b>	<b>42</b>
<b>4.2 La mise en place d'instances de concertation .....</b>	<b>44</b>
- L'appui sur les organisation professionnelles .....	44
- L'implication de la recherche comme médiateur .....	45
- Les instances de concertation entre acteurs .....	45
<b>VI/ BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>47</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>49</b>

## Liste des Tableaux

Tableau 1 : Effectifs présents sur les marchés par espèce (en nombre et en %)	13
Tableau 2 : Origine des approvisionnements en bovins selon le marché (%)	14
Tableau 3 : Répartition des transactions par catégorie de bovins et par marché (%)	15
Tableau 4 : Importance des transactions sur les petits ruminants suivant le marché (%)	16
Tableau 5 : Répartition (%) des transactions de bovins suivant la destination et le marché	18
Tableau 6 : Variation du prix d'un bovin en fonction de sa catégorie	19
Tableau 7 : Prix moyen (Ecart type) par catégorie de bovin et par marché (FCFA)	20
Tableau 8 : Relation entre le prix d'achat et l'origine de l'animal	20
Tableau 9 : Variation du prix des ovins et des caprins suivant le marché	21
Tableau 10 : Flux financiers engendrés par les transactions (FCFA)	23
Tableau 11 : Différentes taxes perçues sur les marchés	24
Tableau 12 : Recettes fiscales perçues pour le compte du trésor	24
Tableau 13 : Répartition des troupeaux suivant l'origine et le point de passage	28
Tableau 14 : Variation de la taille moyenne d'un troupeau d'exportation selon le point de passage	30
Tableau 15 : Variation de la taille des troupeaux en fonction de leur origine	31
Tableau 16 : Variation de la taille des troupeaux en fonction du poste de sortie	31
Tableau 17 : Variation de nombre de convoyeurs en fonction de l'origine des troupeaux	32
Tableau 18 : Variation des flux de bovins d'exportation par mois et par point de comptage	32
Tableau 19 : Variation des flux de bovins d'exportation par mois et par point de comptage	33
Tableau 20 : Nombre de bovins exportés au cours des trois dernières années	34
Tableau 21 : Montant de l'Impôt Général Libérateur selon l'espèce animale	35
Tableau 22 : Mercuriales des prix du bétail par tête à l'exportation	36
Tableau 23 : Montant des taxes sur la circulation intérieure du bétail selon les espèces (FCFA)	36
Tableau 24 : Montant des redevances par espèces perçues par le Ministère de l'Elevage	37
Tableau 25 : Montant des redevances par espèces perçues par le Ministère de l'Elevage	38
Tableau 26 : Montant des taxes perçues	38
Tableau 27 : Comptabilité simplifiée de commerçants de bétail	40

## Liste des figures

Figure 1 : Répartition des transactions par catégorie de bovins.....	15
Figure 2 : Intensité des transactions sur les dromadaires suivant les marchés.....	17
Figure 3 : Proportion des bovins transhumants dans les transactions suivant les marchés.....	17
Figure 4 : Répartition des transactions de bovins suivant les marchés.....	18
Figure 5: Diagramme des intervenants sur un marché.....	23
Figure 6 : origine géographique des troupeaux d'exportation.....	26
Figure 7 : Répartition des troupeaux selon l'origine géographique et le mois.....	27
Figure 8 : Répartition des troupeaux par point de sortie.....	28
Figure 9 : Répartition des troupeaux par troupeau et par point de sortie.....	29
Figure 10 : Répartition des taxes perçues par institution.....	39

## I/ Le contexte de l'étude

L'exportation du bétail sur pied au Tchad représente un des postes les plus importants de l'économie du pays, générant officiellement un chiffre d'affaires proche de 60 millions de dollars. Des études plus récentes arrivent cependant à une estimation de plus du double de cette valeur, qui correspondrait alors à la moitié des exportations tchadiennes annuelles. Ces chiffres confirment la place majeure qu'occupe le secteur de l'élevage au Tchad, dont 80 % du cheptel appartient à des systèmes pastoraux et qui contribue à la subsistance de 40 % de la population rurale et à près de 20 % du PIB<sup>1</sup> du pays (INSEED<sup>2</sup>, 2004). En l'absence d'un recensement récent, le dernier date de 1976, les effectifs de ruminants sont estimés dans le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE, 2009) à près de 20 millions de têtes, 44 % de bovins, 38 % de petits ruminants et 18 % de camélidés, majoritairement présentes dans les zones agro-climatiques septentrionales saharienne et sahélienne (73 %, vs. 27 % en zone soudanienne). Le capital constitué par l'élevage représenterait un montant de près de 1000 milliards de francs CFA, engendrant un flux monétaire annuel de près de 137 milliards de francs CFA<sup>3</sup> (Massuyeau, 2002). Mais le secteur de l'élevage reste difficile à évaluer du fait de la dispersion des activités pastorales sur un vaste territoire (1 284 000 km<sup>2</sup>) et de la faiblesse de l'outil statistique du pays. On estime cependant à 80 % la part du cheptel qui appartient à des systèmes pastoraux (Barraud *et al.*, 2001).

Il est tout aussi difficile de présenter des valeurs moyennes des paramètres zootechniques, qui restent faibles et conformes à l'environnement dans lequel évoluent les animaux : en 2002, le PASEP<sup>4</sup> rapportait des taux d'exploitation respectivement pour les bovins, les camélidés et les petits ruminants de 13 ; 6 et 25 %. Cependant, ces paramètres ne tenaient pas compte de la mobilité des troupeaux, alors qu'un travail de suivi comparatif des troupeaux sédentaires, transhumants et nomades au Sahel nigérien voisin a montré que les indices de productivité des systèmes d'élevage transhumants étaient de 25 % supérieurs à ceux des troupeaux sédentaires (Colin de Verdière, 1995).

---

<sup>1</sup> Produit Intérieur Brut

<sup>2</sup> Institut National de la Statistique, des Etudes Economique et Démographique

<sup>3</sup> Communauté Financière Africaine

<sup>4</sup> Projet d'Appui aux Systèmes d'Elevages Pastoraux

Concernant la commercialisation, la production de bovins est exportée sur pied principalement vers le Nigeria où la demande est en constante augmentation, le Cameroun, le Soudan et la RCA<sup>5</sup> (les exportations vers ce dernier pays sont en déclin en raison de l'insécurité qui règne à la frontière). Les camélidés sont exportés vers la Libye et l'Égypte via le Soudan.

En 2002, selon le Ministère des Finances, l'exportation de bétail à partir du Tchad représentait 30 % des exportations du pays, soit environ 37,5 milliards de FCFA. Cependant, une étude de terrain sur les circuits de commercialisation conduite par le Pôle Régional de Recherche appliquée au Développement des Savanes d'Afrique Centrale (Koussou et Duteurtre, 2003) a relevé qu'en 2000 seulement 240 000 têtes sur les 520 000 estimés avaient été déclarées, soit 46 % des exportations, amenant à un chiffre d'affaires de 86 milliards de FCFA, proche de la valeur de 85,4 milliards (470 000 têtes de bovins) rapportée par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) en 2001.

En adoptant l'estimation haute du cheptel bovin et camelin, la valeur totale du bétail commercialisé pourrait même atteindre 220 milliards de FCFA milliards, soit très nettement au-delà du chiffre estimé par la comptabilité nationale (Bonnet *et al.*, 2004). Dans le même sens, les chiffres obtenus par Liagre *et al.*, (2004) pour les abattages d'animaux tchadiens sur les trois principaux abattoirs de Lagos, Ibadan et Port-Harcourt (entre 613 000 à 800 000 têtes selon les hypothèses retenues) sont eux aussi largement supérieurs. On peut même s'attendre à des volumes encore plus importants si l'on devait intégrer les abattoirs des autres centres urbains du sud Nigeria et les circuits du Nord passant par le Niger (Liagre *et al.*, 2004). La part du cheptel camelin dans cette estimation atteindrait près de 3 milliards de FCFA, le chiffre d'affaire réalisé sur les ventes de dromadaires au marché d'Abéché s'élevant à près de 655 millions de FCFA, et le montant des transactions sur ce marché correspondant approximativement à 20 % du total des exportations de camélidés depuis le Tchad Oriental à destination de la Libye et de l'Égypte. En appliquant à ces données une marge brute de 10 % (Koussou et Duteurtre, 2002) on peut donc raisonnablement penser que le revenu dégagé par les exportateurs de bétail au Tchad varie entre 10 et 20 milliards de FCFA. L'exportation de bétail est enfin sujette à un certain nombre de taxes officielles, comme la taxe pour le Fonds d'élevage perçue par les services vétérinaires des postes de sortie, la taxe à l'exportation demandée par les douanes et la taxe sur la vente du bétail, qui est un impôt prélevé par le trésor

---

<sup>5</sup> République Centrafricaine

public sur les marchés. De plus depuis 1994, la CEBEVIRHA<sup>6</sup> a mis en place un passeport pour le bétail qui est sensé garantir la libre circulation du bétail sur pied dans la zone CEMAC<sup>7</sup> mais celui-ci est encore peu utilisé. A ces taxes s'ajoutent certains frais prélevés sur le territoire national par une multitude d'acteurs (garants, courtiers, sultans ou chefs de canton, mairies, BNF<sup>8</sup>, FER<sup>9</sup>, Chambre de commerce) ; de même, tout commerçant souhaitant convoier du bétail est tenu d'établir un certificat sanitaire et un laissez-passer de circulation intérieure à faire viser dans chacun des postes de contrôle. Une fois au Cameroun, les commerçants tchadiens doivent encore s'acquitter d'un certain nombre d'obligations, en particulier du visa de transit et des taxes réclamées par les communes et les sultanats qu'ils traversent. Enfin, au Nigeria, il leur faut normalement payer une lourde taxe à l'importation mais très peu suivent le canal officiel et la grande majorité préfère s'acquitter d'un simple visa de transit. Selon Koussou et Duteurtre (2002), la somme des taxes officielles et des frais divers payés par les commerçants peut atteindre jusqu'à 25 % du prix de vente d'un bovin, alors que les frais de convoyage ne dépassent pas 2 % et la marge brute à peine 10 %. Dans un tel contexte, nombre de commerçants adoptent des stratégies d'évitement à tel point que selon le PSSP (2005), seulement 35 % des exportations réelles seraient déclarées. Le manque à gagner pour l'Etat tchadien serait d'alors de l'ordre de 3 à 4 milliards de FCFA (MERA<sup>10</sup>, 2009).

Il semble donc que l'essentiel des exportations de bétail échappe à l'enregistrement et aux droits de douanes, avec un manque à gagner pour l'Etat pouvant atteindre 4 à 5 % des recettes budgétaires. Cause ou conséquence, on constate également que, malgré sa place dans l'économie nationale et son rôle dans l'assurance de la sécurité alimentaire, l'élevage ne reçoit qu'une dotation très faible du budget de l'Etat, avec environ 1 % du budget national. De tels chiffres ne peuvent laisser indifférents et justifient pleinement la volonté des pouvoirs publics de mener une étude résolument quantitative approfondie afin, tout d'abord, de mettre en lumière l'importance de la contribution des systèmes de production pastoraux dans l'économie et la fiscalité nationales et, dans un deuxième temps, d'accompagner la réflexion sur le dispositif juridique et institutionnel à développer pour pérenniser les aménagements pastoraux publics.

---

<sup>6</sup> Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques.

<sup>7</sup> Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale

<sup>8</sup> Bureau National du Fret

<sup>9</sup> Fonds d'Entretien Routier

<sup>10</sup> Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales

## **II/ Les objectifs et les résultats attendus**

L'étude a pour objectifs de :

- Produire des indicateurs simples sur la contribution des systèmes de production pastoraux à l'économie nationale ;
- Quantifier les enjeux fiscaux qui entourent la mobilité du bétail ;
- Préparer l'argumentaire de la DOPSSP<sup>11</sup> sur le dispositif juridique et institutionnel à mettre en place pour pérenniser les aménagements pastoraux.

Les activités prévues dans le cadre de ce travail sont :

- L'analyse de la contribution des filières de l'élevage dans l'économie nationale et leur potentiel fiscal en fonction de la mobilité du bétail
- La mise en lumière des dynamiques et perspectives d'exportation ;
- L'accompagnement d'un travail de réflexion prospective s'interrogeant sur les différents scénarios de développement envisageable.

Les résultats attendus sont :

- La contribution des filières de l'élevage dans l'économie nationale et leur potentiel fiscal en fonction de la mobilité du bétail sont connus ;
- Les dynamiques et perspectives d'exportation sont mises en lumière ;
- Une réflexion prospective sur les différents scénarios de développement envisageable émerge.

---

<sup>11</sup> Direction de l'Organisation Pastorale et de la Sécurisation des Systèmes Pastoraux



### III/ La méthodologie de travail

Pour atteindre les objectifs et les résultats, deux dispositifs d'enquête ont été mis en place : le suivi de marché<sup>12</sup> et le comptage des bovins de commerce sur les points de passage en direction de la frontière camerounaise. L'enquête s'est déroulée de juin à septembre 2010, en pleine saison des pluies. Les contraintes budgétaires ont été déterminantes dans le choix de la période d'enquête. Une enquête sur une année aurait abouti à des résultats exhaustifs.

#### 3.1 Le suivi des marchés à bétail



**Photo 1 : Vue d'un marché à bétail**

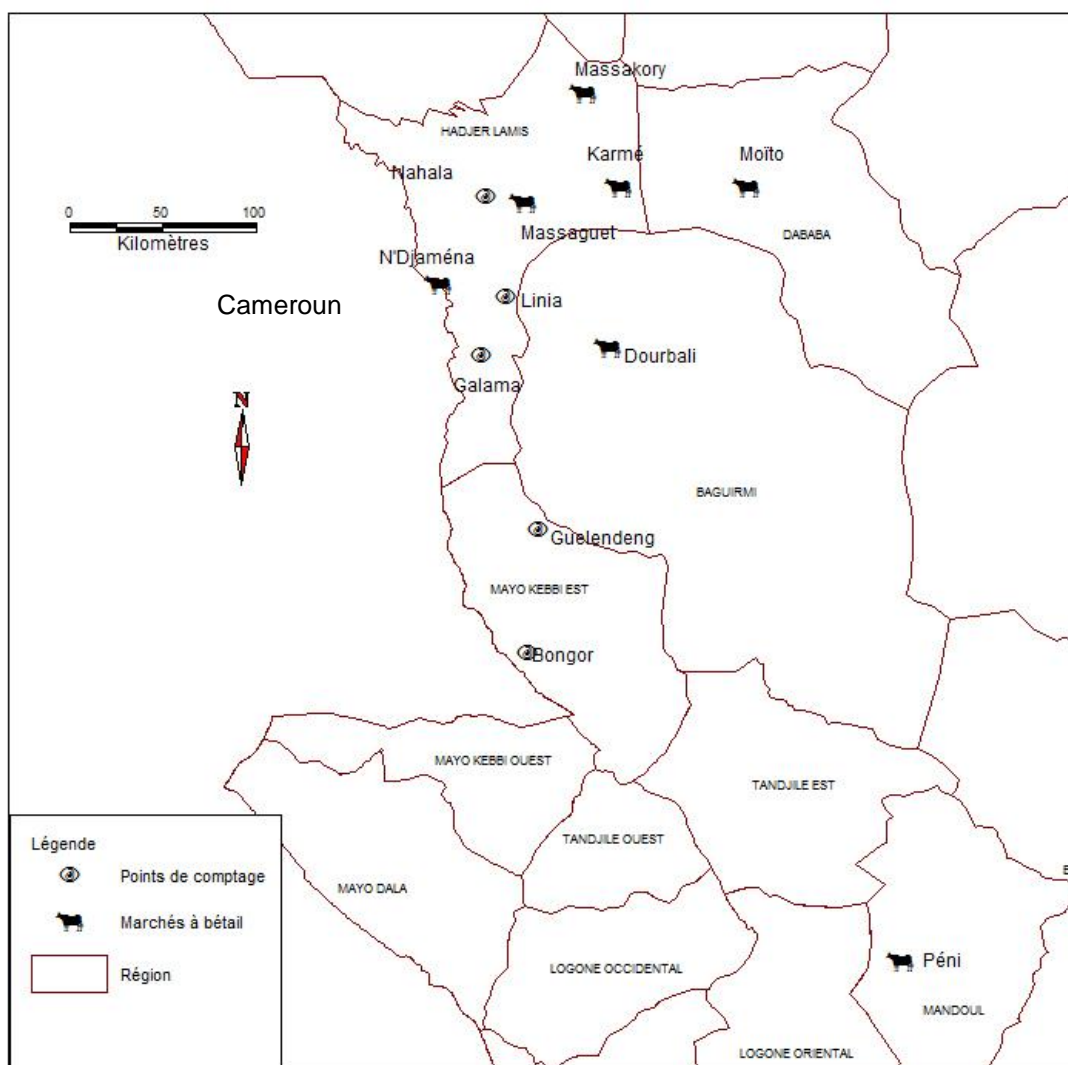
#### - le choix des marchés à suivre

Huit (8) marchés hebdomadaires ont été retenus sur la base de leur accessibilité et de leur fonctionnement en saison des pluies.

Ce sont les marchés de Massaguet, Massakory, Karmé, Moito, Dourbali, Peni, Diguel et Goudji à N'Djamena (Carte 1).

<sup>12</sup> Les marchés à bétail sont définis comme des centres de rassemblement d'animaux destinés à la vente

**Carte 1 : Localisation des points d'observations et des marchés suivis**



Pour chaque marché, un enquêteur (2 pour N'Djamena) a été désigné en collaboration avec les délégués et les chefs de secteur de l'Elevage. Sauf manquement, ce sont les agents de l'élevage bien connus des éleveurs et des garants<sup>13</sup> qui ont été choisis. Chaque enquêteur a été formé sur place, un jour de marché, à l'administration du questionnaire de suivi du marché. Les informations collectées chaque jour de marché ont été les suivantes :

- Le nombre d'animaux (bovins, dromadaires ; ovins et caprins) présents le jour du marché ;
- La répartition des bovins selon leur origine : transhumants ou sédentaires ;
- Le nombre de bovins vendus par catégorie (taureau, taurillon, vache, veau/velle) ;
- La destination des bovins achetés : Exportation, Circulation intérieure, Abattage, Elevage ;
- Les prix de vente selon les catégories précitées pour les bovins ;
- Pour les autres espèces, seuls les prix de vente des animaux adultes ont été relevés ;

Le nombre d'animaux présentés sur un marché a été obtenu par comptage systématique en fin de matinée. Quant à la connaissance de la répartition des bovins selon leur origine a été possible grâce à la collaboration des garants. Elle a été aussi facilitée par la disposition sur le marché des animaux selon l'appartenance ethnique de l'éleveur. Le nombre d'animaux vendus par catégorie est obtenu à partir des souches de tickets de vente délivrés par l'agent du trésor chargé de recouvrer les taxes à la vente sur le marché. Il en est de même pour les prix.

Les animaux destinés à l'exportation et à la circulation intérieure sont gardés dans des parcs. Les formalités de contrôle sanitaire et de douane ne sont effectuées que le lendemain matin. C'est à ce moment que le nombre d'animaux destinés à l'exportation ou à la circulation intérieure est déterminé. Quant aux animaux destinés à être abattus localement ou à l'élevage, ils sont sortis le même jour.

### **3.2 Le comptage des animaux sur les axes de commercialisation**

Sur la base de la documentation existante et les résultats d'enquêtes récentes menées par le PAFIB<sup>14</sup>, cinq (5) points ont été retenus pour servir de lieu de dénombrement des animaux de commerce de passage. Il s'agit des points de passage en direction des postes de sortie vers le Cameroun.

---

<sup>13</sup> Ils représentent les différents groupes d'éleveurs. Leur rôle principal est garantir l'origine non-volée des animaux présents sur le marché

<sup>14</sup> Projet d'Appui à la Filière Bovine

Ce sont (Carte 1):

- Nahala ;
- Linia ;
- Galama ;
- Guelendeng ;
- Bongor.

Deux (2) enquêteurs ont été installés sur chacun des points de passage des animaux. Ils sont munis d'un compte objet leur permettant de dénombrer discrètement les animaux. Pendant qu'ils comptent les animaux, ils interrogent les convoyeurs pour obtenir des informations sur :

- Leur point de départ ;
- Le document de circulation qu'ils possèdent ;
- Le poste de sortie éventuel.

Les notes sont prises sur cahier. Une fiche mise à leur disposition est remplie à la fin du comptage.

### **3.3 Les taxes et autres prélèvements**

#### **- Les taxes légales**

Elles sont consacrées soit par une loi soit par des arrêtés ministériels. Nous avons déterminé leur nature et leur montant à partir des textes réglementant le commerce de bétail.

#### **- Les taxes locales et les prélèvements illicites**

Leur nature et leur montant ont été déterminés par enquête auprès des acteurs (administrations, éleveurs, commerçants, garants, intermédiaires) sur les marchés et les points de sortie de bétail vers le Cameroun. Un questionnaire a été élaboré pour servir de guide aux enquêteurs.

### **3.4 La saisie et le traitement des données**

Ils ont été effectués du logiciel SPSS 12.0 pour Windows Les moyennes ont été comparées par l'analyse des variances (Anova) grâce au logiciel SPSS 12.0 pour Windows. Lorsqu'un facteur produisait un effet significatif, le test de Ryan, Einot, Gabriel et Welsch (R-E-G-W) a été mis en œuvre pour distinguer les sous-ensembles homogènes. Le seuil de signification a été fixé à  $P < 0,05$ .

## IV/ Résultats

### 4.1 Le suivi des marchés

#### 4.1.1 Les effectifs

L'offre en bétail sur les huit marchés a été de 53 306 bovins, 25 479 ovins, 19 806 caprins et 2 301 dromadaires (Tableau 1). Elle a considérablement varié d'un marché à l'autre. Le marché de Diguel à N'Djamena a été le plus important par le nombre de bétail présent. Il a rassemblé le tiers des bovins, le quart des ovins et plus des trois quart des dromadaires (Tableau 1). C'est un marché approvisionné par les éleveurs et surtout les revendeurs. Il est le principal marché qui ravitaille la capitale en bétail de boucherie (bovins, petits ruminants et récemment les dromadaires). Les exportateurs viennent également s'y approvisionner en bétail.

**Tableau 1 : Effectifs présents sur les marchés par espèce (en nombre et en %)**

	Bovins		Ovins		Caprins		Dromadaires	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
<b>Diguel</b>	17763	<b>33,3</b>	5942	<b>23,3</b>	3357	<b>16,9</b>	1765	<b>76,7</b>
<b>Dourbali</b>	5388	10,1	4220	<b>16,6</b>	913	4,6	96	4,2
<b>Goudji</b>	4097	7,7	0	0	0	0	192	<b>8,3</b>
<b>Karmé</b>	2988	5,6	2093	8,2	1787	9,0	33	1,4
<b>Massaguet</b>	2289	4,3	3138	12,3	1951	9,9	20	0,9
<b>Massakory</b>	4363	8,2	3050	12,0	2562	<b>12,9</b>	41	1,8
<b>Moïto</b>	9041	<b>16,9</b>	5729	<b>22,5</b>	6224	<b>31,4</b>	154	<b>6,7</b>
<b>Péni</b>	7377	<b>13,8</b>	1307	5,1	3012	<b>15,2</b>	0	0
<b>Somme</b>	<b>53 306</b>	100	25 479	100	19 806	100	2 301	100

Les autres marchés importants par leur offre en bovins ont été : Moïto, Dourbali et Péni. Les deux premiers sont en pleine activité de juillet à décembre, période du retour des troupeaux transhumants dans la zone. Le troisième a la particularité d'être situé dans le sud du pays, en zone agricole. En saison pluvieuse, il est le plus important marché de bovins en activité dans le sud. Le marché de Péni est approvisionné par les éleveurs arabes qui passent la saison sèche dans la plaine du Moundoul entre Békamba et Bangoul. En saison pluvieuse, ils se retirent dans le canton Mouroum Goulaye. Les bœufs de trait réformés ont représenté une part importante des bovins présents. Massakory, Massaguet, Karmé, et Goudji sont en terme d'exportation des marchés de seconde importance en raison de la faiblesse de leur offre.

L'offre en petits ruminants a connu également de fortes fluctuations en fonction du marché. Moïto et Diguel sont les plus importants marchés de petits ruminants. Les marchés se différencient par la nature spécifique de l'offre (ovins ou caprins). Ainsi, on a dénombré plus d'ovins que de caprins sur les marchés de Diguel et Dourbali, et plus de caprins que d'ovins sur les marchés de Moïto et de Péni. Les marchés de bétail de Moïto et de Dourbali sont situés dans les départements de Dababa et de Baguirmi. Ces départements constituent les zones d'accueil d'une partie des moutonniers peul Ouddah en saison des pluies, qui alimentent principalement ces marchés en ovins.

Le marché de Diguel à N'Djamena a été le plus important marché de dromadaires. Il est alimenté par les éleveurs transhumants de dromadaires qui viennent camper autour de la ville. Divers revendeurs contribuent également à l'offre en dromadaires sur ce marché. Les effectifs des dromadaires sont faibles sur les autres marchés.

#### 4.1.2 Origine des bovins présents

Sur les 53 306 bovins recensés sur les marchés, 41 952 (79 %) provenaient des élevages transhumants et 11 354 (21 %) des élevages sédentaires. La contribution des élevages transhumants à l'offre en bétail a varié suivant les marchés. Les marchés sont répartis en trois sous-ensembles homogènes (Test de Ryan-Einot-Gabriel-Welsch) selon l'origine des bovins présents (Tableau 2). Le premier rassemble les marchés dont l'apport des élevages transhumants a représenté moins de 50 %. Ce sont les marchés de Massaguet et de Massakory. Le second a regroupé les marchés de Karmé, Dourbali, Péni et Moïto sur lesquels la part des bovins provenant des élevages transhumants est comprise entre 50 et 70 %. Le troisième sous-ensemble est formé uniquement des marchés de Diguel et Goudji à N'Djamena qui sont approvisionnés à plus de 90 % par les élevages transhumants.

**Tableau 2 : Origine des approvisionnements en bovins selon le marché (%)**

Marché	Sous-ensembles homogènes		
	1	2	3
Massaguet	23,3		
Massakory	34,5		
Karmé		54,3	
Dourbali		66,6	
Moïto		67,6	
Péni		68,1	
Diguel			92,3
Goudji			95,3

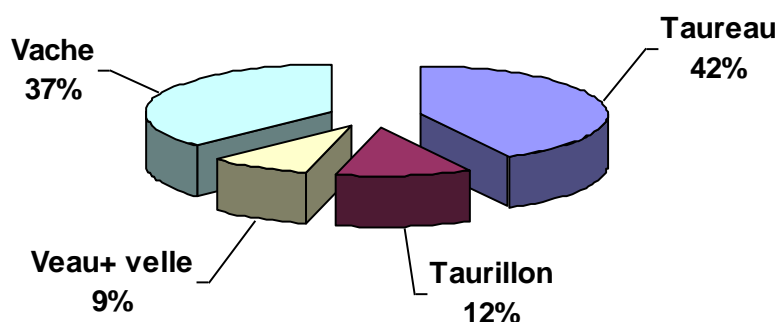
### 4.1.3 Les ventes

Les totaux de transactions enregistrés sur les marchés à bestiaux ont été de 34 729 bovins, 15 136 ovins, 13 554 caprins et 875 dromadaires. Ceci représente 65 % de l'offre en bovins, 61 % en ovins, 74 % en caprins et 49 % en dromadaires.

#### 4.1.3.1 Les bovins

Les transactions ont concerné pour plus de la moitié les mâles adultes (taureaux et taurillons). (Figure 1). Ce sont avec les vaches les catégories d'animaux généralement sorties par les éleveurs en période pastorale normale. Les mâles adultes sont principalement destinés à l'exportation, alors que les vaches ravitaillent les abattoirs et aires d'abattages. Les jeunes ont constitué une faible part du marché en raison d'une loi interdisant leur sortie du territoire. Ils servent au renouvellement ou à la constitution de troupeaux d'élevage.

**Figure 1: Répartition des transactions par catégorie de bovins**



Les transactions sur les bovins ont varié d'un marché à l'autre. Elles ont été très intenses sur les marchés de Péni, Diguel et Moïto où elles ont représenté plus de 80 % de l'offre.

**Tableau 3 : Répartition des transactions par catégorie de bovins et par marché (%)**

Marché (% transactions des bovins)	Taureau	Taurillon	Vache	Jeune
Massakory (15,4)	27,7	20,7	26,3	25,3
Massaguet (61,2)	35,1	24,3	28,2	12,4
Karmé (61,3)	58,6	7,7	27,9	5,8
Dourbali (68,8)	40,4	16,9	32,2	10,5
Moïto (60,1)	40,2	20,6	23,9	15,3
Péni (84,4)	49,9	15,8	20,2	14,1
Diguel (89,4)	30,4	5,5	59,5	4,6
Goudji (74,1)	11,7	5,8	76,2	6,3

Une répartition par catégorie de bovins et par marché fait montrent que les transactions portant sur les mâles adultes ont été plus importantes sur les marchés de Moïto, Péni et Karmé (Tableau 3). Ce sont des marchés sur lesquels on trouve des bovins de race Bororo, lourds, vigoureux et capables de supporter les longs voyages à pied. Sur les marchés de N'Djamena (Diguel et Goudji) une grande part des transactions a porté sur des vaches, qui alimentent les abattoirs et autres aires d'abattage de la ville. Les marchés de Massakory, Moïto, Massaguet et Dourbali ont été très actifs en ce qui concerne les transactions sur les jeunes. Ils constituent les lieux privilégiés d'achat de jeunes bovins destinés à la reproduction.

#### 4.1.3.2 Les petits ruminants

L'importance des transactions sur les petits ruminants varie d'un marché à l'autre. Le marché de Péni dans le sud du pays se détache, la quasi-totalité des caprins présents sur ce marché était vendue en raison de sa place dans l'approvisionnement des villes de Koumra, Doba, Sarh et Moundou. En effet, les expéditions de petits ruminants par taxi-brousse sont de plus en plus observées depuis le bitumage de la route reliant Péni à N'Djamena. Massaguet, Moïto, et Diguel sont aussi d'importants marchés de caprins.

**Tableau 4 : Importance des transactions sur les petits ruminants suivant le marché (%)**

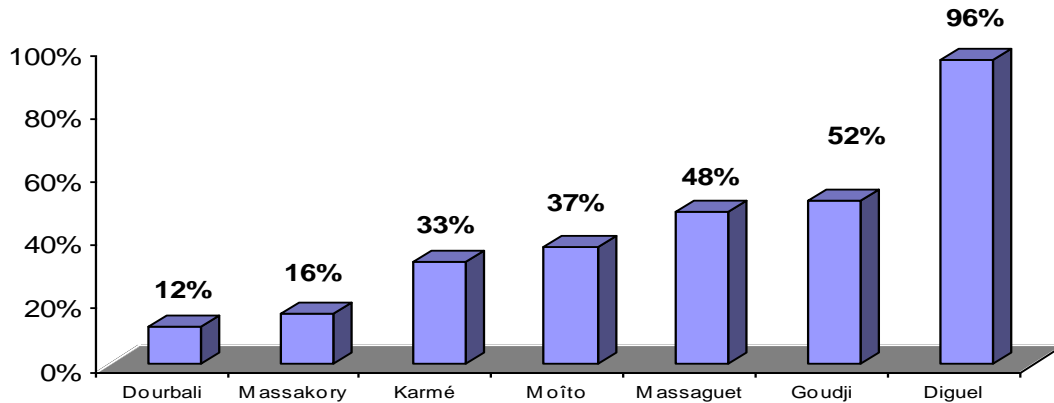
Marché	Ovins	Caprins
Massakory	29,6	29,6
Massaguet	51,3	66,8
Diguel	23,0	97,9
Karmé	46,5	60,1
Dourbali	45,3	62,4
Moïto	45,4	79,4
Péni	16,2	97,9

#### 4.1.3.3 Les dromadaires

Les transactions sur les dromadaires ont été très intenses sur le marché de Diguel. Par ordre d'importance, suivent les marchés de Goudji et de Massaguet. Les achats sont effectués par les bouchers pour la consommation locale. Une partie est exportée vers le Nigeria. Les autres marchés du fait de la faiblesse des effectifs présentent peu d'intérêt pour les exportateurs.



**Figure 2 : Intensité des transactions sur les dromadaires suivant les marchés**

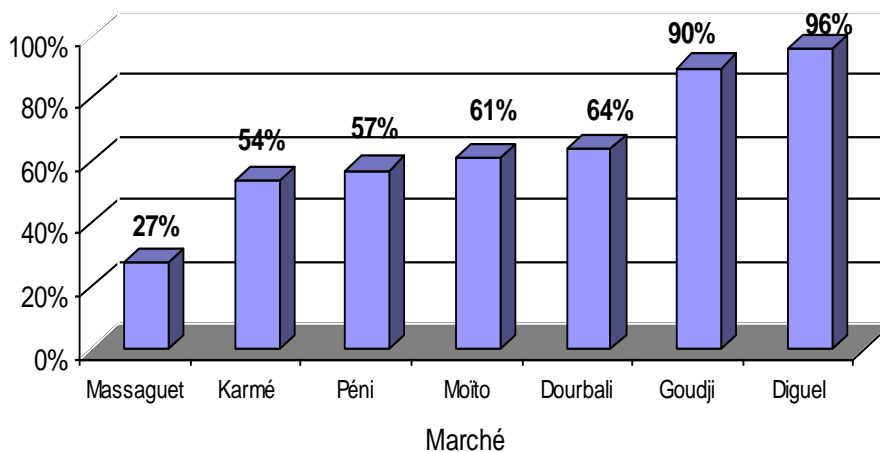


#### 4.1.3.4 La Répartition des transactions suivant l'origine et la destinations des bovins

##### a) L'origine

Sur 34 729 bovins achetés, 28 362 (82 %) provenaient des élevages transhumants et 6 367 (18 %) des élevages sédentaires. La part des bovins transhumants dans les transactions effectuées est comprise entre 50 et 65 % sur les marchés de Karmé, Péni, Moïto, Dourbali. Elle a dépassé 80% sur les deux marchés de la capitale. C'est sur le marché de Massaguet que la part des bovins transhumants dans les transactions a été la plus faible.

**Figure 3 : Proportion des bovins transhumants dans les transactions suivant les marchés**

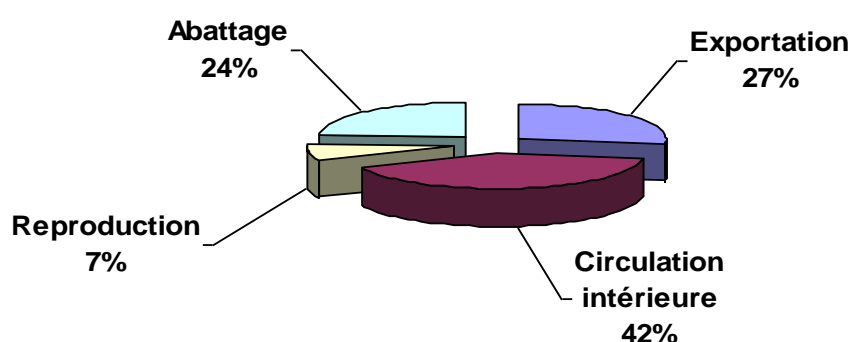


##### b) La destination

La circulation intérieure a été la destination la plus déclarée par les acheteurs au départ des marchés (Figure 4).

Cette déclaration auprès des services de l’Elevage donne lieu à la délivrance d’un laissez-passer sanitaire. Ce document permet aux animaux achetés de circuler à travers le territoire national. La destination finale de ces animaux n’est pas connue au départ du marché. Ils peuvent être revendus sur un autre marché, le plus souvent celui de N’Djamena, ou déclarés à l’exportation à un poste frontalier. Sur les marchés, les formalités d’exportation ont été effectuées pour moins d’un bovin sur trois. Les achats par les bouchers ont représenté moins d’un quart des transactions, ceux effectués par les éleveurs moins de 10 %.

**Figure 4 : Répartition des transactions de bovins suivant la destination**



La répartition des animaux vendus suivant leur destination a varié suivant le marché (Tableau 5). Le marché de Péni a été celui sur lequel plus d’un animal acheté sur deux a été déclaré à l’exportation.

**Tableau 5 : Répartition (%) des transactions de bovins suivant la destination et le marché**

Marché	Exportation	Circulation intérieure	Reproduction	Abattage
Massakory	0	0	46,1	53,9
Moïto	0	100	0	0
Karmé	0	84,3	7,3	8,4
Goudji	16,2	0,0	4,9	78,9
Dourbali	17,8	57,7	14,8	9,7
Massaguet	17,9	39,9	23,7	18,5
Diguel	23,7	0	7,4	68,9
Péni	52,2	35,4	8,1	4,3

Les bovins achetés sur le marché de Moïto ont été en totalité déclarés à la circulation intérieure, tandis que les déclarations ont concerné 84 % des bovins achetés sur le marché de Karmé.

Cela vient du fait que les postes vétérinaires de ces deux marchés ne font pas partie des postes habilités à délivrer les documents d'exportation. Les formalités d'exportation sont effectuées à Massaguet, N'Djamena-Farah ou N'Guéli suivant les relations du commerçant. Les achats d'animaux pour la reproduction sont effectués en grande partie sur le marché de Massakory, vraisemblablement en raison des métis Kouri très présents sur ce marché. A ce jour les résultats de l'enquête ne peuvent le confirmer. Sur les marchés de Diguel et de Goudji à N'Djamena, plus des 2/3 des bovins achetés sont destinés à l'abattoir. Ce résultat confirme leur statut de marché de consommation.

#### 4.1.4 Les prix

##### 4.1.4.1 Les bovins

Le prix d'achat d'un bovin varie en fonction de sa catégorie, de son sexe et de son âge (Tableau 6). Les taureaux et les vaches plus âgés et plus lourds sont vendus à des prix plus élevés. Les maximums de prix atteignent 425 000 FCFA pour un taureau et 300 000 pour une vache.

**Tableau 6 : Variation du prix d'un bovin en fonction de sa catégorie**

Catégorie	Prix (FCFA)		
	Moyenne (Ecart type)	Maximum	Minimum
Taureau	<b>250 000</b> (71139)	425 000	90 000
Taurillon	<b>134 827</b> (35 754)	235 000	55 000
Vaches	<b>148 284</b> (40 273)	300 000	125 000
Génisses	<b>123 677</b> (39 547)	240 000	42 500
Veau	<b>71 672</b> (24 516)	150 000	30 000
Velle	<b>76 752</b> (27 882)	180 000	40 000

Pour une catégorie donnée, le prix moyen de vente d'un bovin connaît de fortes fluctuations suivant les marchés et à l'intérieur d'un même marché (Tableau 7). Ces fluctuations sont le reflet de l'hétérogénéité des bovins présents sur les marchés. Le prix moyen de vente d'un taureau ou d'un taurillon est plus élevé sur les marchés de N'Djamena en raison d'une forte demande à l'exportation. Il en est de même pour les vaches. Les meilleurs taureaux destinés à l'exportation s'obtiennent sur les marchés de N'Djamena, Moïto, Péni, Karmé et Dourbali.

Sur les autres marchés, le prix moyen d'un taureau est fonction de la distance qui le sépare de N'Djamena. Plus le marché est éloigné, plus élevé est le prix. Les génisses et les velles sont vendues cher. La mise en vente d'un animal de ces deux catégories par un éleveur est exceptionnelle. L'offre en femelles reproductrices est le plus souvent inférieure à la demande.

**Tableau 7 : Prix moyen (Ecart type) par catégorie de bovin et par marché (FCFA)**

Marché	Catégorie					
	Taureau	Vache	Taurillon	Génisse	Veau	Velle
Massakory	160 543 (39 104)	138 101 (51 215)	123 392 (31 937)	103 211 (30 203)	84 705 (34 289)	84 705 (34289)
Massaguet	172 203 (43 442)	116 868 (37 055)	87 710 (15115)	93 893 (19 371)	53 416 (9 979)	59 800 (11 658)
Dourbali	223 909 (55 542)	135 019 (25 122)	125 770 (30 573)	102 197 (15410)	64 700 (7 305)	75 205 (6 534)
Karmé	233 674 (47 604)	157 689 (42681)	121 431 (39 237)	141 679 (51514)	76 204 (30 027)	101 484 (41 660)
Péni	237 900 (42 871)	129 333 (24465)	130 455 (30 171)	116 505 (22 628)	65 336 (10 761)	65 686 (9 955)
Moïto	251 005 (45 731)	164 295 (41256)	169 886 (21 337)	89 008 (22 757)	102 409 (21 360)	92 891 (22 113)
Goudji	293 446 (62 007)	158 142 (35013)	145 030 (26 068)	156 735 (22 633)	67 538 (25 982)	66 100 (24 723)
Diguel	296 362 (64 800)	160 659 (41256)	150 906 (23 516)	163 825 (22 827)	59 637 (18 770)	67 215 (24 527)

Il existe une étroite relation entre le prix d'un taureau et le niveau de contribution des élevages transhumants à l'offre (Tableau 8). Les marchés éloignés sont approvisionnés essentiellement par du bétail transhumant de meilleure qualité.

**Tableau 8 : Relation entre le prix d'achat et l'origine de l'animal**

Marché	Taureau	Vache	Taurillon	% transhumant
Massakory	160 543	138 101	123 392	34,5
Massaguet	172 203	116 868	87 710	23,3
Dourbali	223 909	135 019	125 770	66,6
Karmé	233 674	157 689	121 431	64,3
Péni	237 900	129 333	130 455	68,1
Moïto	251 005	164 295	169 886	67,6
Goudji	293 446	158 142	145 030	92,3
Diguel	296 362	160 659	150 906	95,3

Le prix d'un animal est le reflet de sa qualité. Suivant les prix, N'Djamena, Moïto, Péni, Karmé et Dourbali sont les marchés les plus indiqués pour les achats de bovins mâles à l'exportation et des vaches destinées aux abattoirs locaux. Les marchés de Massakory et de Massaguet sont approvisionnés pour une grande part des bovins provenant des élevages sédentaires, le plus souvent présentés par des revendeurs. Les prix pratiqués sur ces deux marchés sont élevés en rapport avec la qualité des animaux présents qui sont en général des animaux de boucherie.

#### 4.1.4.2 Les petits ruminants

Les ovins se vendent plus cher que les caprins quelque soit le marché. Le prix de vente varie suivant les marchés. Les prix les plus élevés correspondent aux ovins de bonne qualité sur les marchés de Moïto, Dourbali et Diguel (Tableau 9). Les caprins s'échangent également à des prix élevés sur les mêmes marchés, excepté Moïto qui est plus éloigné. C'est sur les marchés de Massaguet et de Massakory que l'on a observé les plus bas prix. Les moutons et les chèvres de meilleure qualité sont obtenus sur les marchés de Diguel à N'Djamena, Dourbali, Moïto et Karmé.

**Tableau 9 : Variation du prix (Ecart type) des ovins et des caprins suivant le marché**

<b>Marché</b>	<b>Ovins</b>	<b>Caprins</b>
Massakory	19 612 (5 918)	12 168 (3 904)
Massaguet	26 440 (12 266)	14 085 (6 407)
Péni	26 848 (7 201)	17 877 (4 895)
Karmé	29 947 (8 785)	17 686 (7 594)
Moïto	34 993 (11 695)	16 159 (4 849)
Dourbali	35 865 (10 893)	19 899 (8 003)
Diguel	46 087 (18 180)	23 586 (7 648)

#### 4.1.4.3 Les dromadaires

Le prix moyen de vente d'un dromadaire adulte a été de  $301\,754 \pm 82\,534$  FCFA. Il connaît une grande fluctuations suivant les marchés. Les prix moyens les plus élevés sont enregistrés sur les marchés de Moïto et de Massaguet.

Les plus bas prix ont été pratiqués sur le marché de Massakory. Sur le reste des marchés les prix de vente ont été compris entre 240 000 et 290 000 FCFA.

#### 4.1.5 Les flux financiers et les taxes générés par les marchés

##### 4.1.5.1 Les flux financiers

La vente de bétail génère des revenus importants pour les éleveurs. Pour chaque espèce, selon sa catégorie, l'ampleur des transactions se chiffre à des centaines de millions de FCFA (Tableau 10). Le chiffre d'affaires pour les seuls bovins s'élève à plus de 6 milliards, ce qui peut laisser augurer d'un chiffre d'affaires de plus de 44 milliards de FCFA/an.

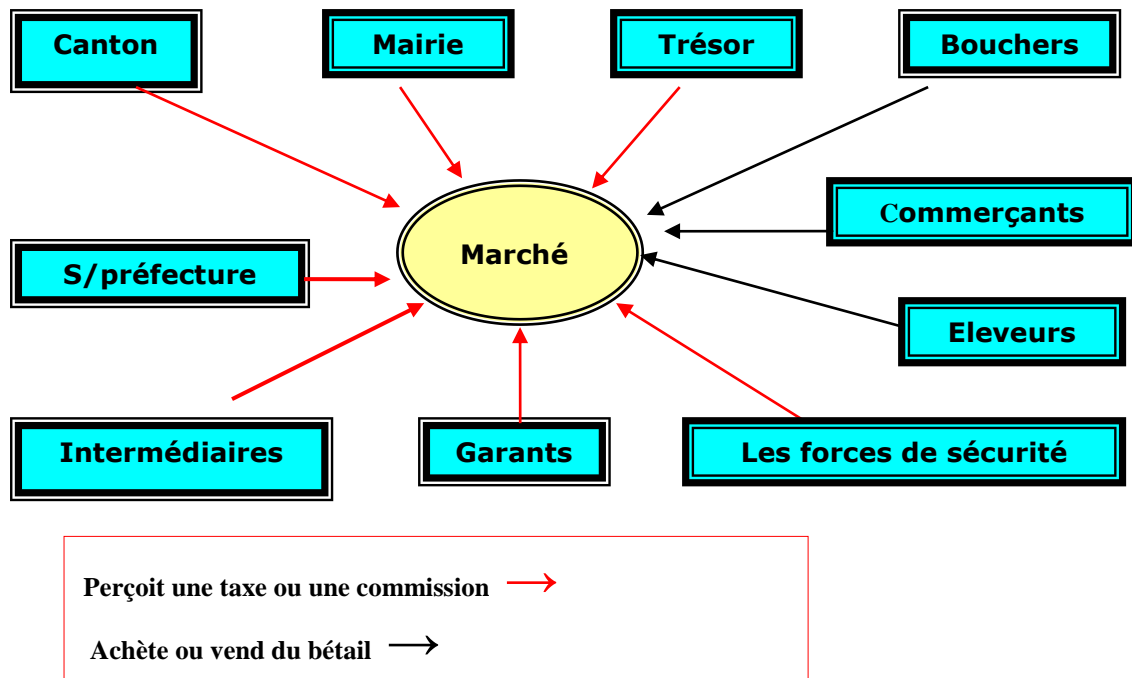
**Tableau 10 : Flux financiers engendrés par les transactions (FCFA)**

		<b>Effectifs vendus</b>	<b>Prix moyen</b>	<b>Montant des ventes</b>
<b>Bovins</b>	<b>Taureau</b>	14 658	250 000	3 664 500 000
	<b>Taurillon</b>	4 103	134 827	553 195 181
	<b>Vache/Génisse</b>	14 406	148 284	1 910 035 908
	<b>Veau/Velle</b>	4 080	74 212	228 647 172
			<b>Sous/total (1)</b>	<b>6 357 278 261</b>
<b>Petits ruminants</b>	<b>Ovins</b>	15 136	34 687	525 022 432
	<b>Caprins</b>	13 554	18 541	251 304 714
			<b>Sous/total (2)</b>	<b>776 327 146</b>
<b>Dromadaires</b>	<b>Dromadaires</b>	875	301 754	264 034 750
			<b>Sous/total (3)</b>	<b>264 034 750</b>
			<b>Total (1+2+3)</b>	<b>7 397 640 157</b>

##### 4.1.5.2 Les recettes fiscales

Les transactions sur les marchés de bétail font intervenir différentes catégories d'acteurs (Figure 5). En plus des commerçants qui interviennent pour acheter et des éleveurs pour vendre du bétail, on distingue :

Figure 5: Diagramme des intervenants sur un marché



- **Les intermédiaires (*Dilaali*)**

Leur rôle est déterminant dans la négociation du prix entre vendeur et acheteur. Les rapports de force entre intermédiaires et vendeurs varient d'un marché à l'autre. Leur rémunération est très diversifiée.

- **Les garants (*Damine*)**

Ils jouent un rôle de garant de l'origine non-volée des animaux présents au marché et de témoins des ventes. Sur les marchés ils représentent les chefs traditionnels des différents groupes d'éleveurs avec qui ils partagent les commissions.

- **Les forces de sécurité**

Elles se placent à toutes les sorties du marché. Leur mission est de s'assurer que les acheteurs qui quittent le marché avec leur bétail se sont acquittés de la taxe de vente. Leur mode de rémunération est variable : 200 FCFA/bovin sur certains marchés, 5 % des recettes journalières à partager avec le percepteur sur d'autres.

**- Les acteurs institutionnels**

Il s'agit des différentes autorités coutumières (Sultan, Chef de canton) ou étatiques (sous-préfecture, mairie, Trésor public). Toute transaction sur le marché de bétail donne lieu à une taxe appelée taxe à la vente perçue pour le compte du Trésor public. Le montant de cette taxe variable suivant l'espèce animale est fixé par décret. D'autres taxes d'un montant variable sont instaurées localement par les communes, les sous-préfectures et les cantons (Tableau 11). L'ensemble de ces taxes est payé par le vendeur qui est le plus souvent un éleveur.

**Tableau 11 : Différentes taxes perçues sur les marchés**

	<b>Peni</b>	<b>Massaguet</b>	<b>Moito</b>	<b>Karmé</b>	<b>Dourbali</b>	<b>Massakory</b>	<b>N'Djamena</b>
<b>Taxe vente</b>	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500
<b>Garant</b>	1000	1500	1000	1000	1000	1000	2000
<b>S/préfecture</b>	0	1500	1500		500		
<b>Canton</b>	1000		1500				
<b>Mairie</b>					500		500
<b>Total</b>	<b>3200</b>	<b>4500</b>	<b>5500</b>	<b>2500</b>	<b>3500</b>	<b>2500</b>	<b>4000</b>

Le montant de cette taxe s'élève à plusieurs dizaines de millions de francs CFA pour les mois de juillet et août 2010 (Tableau 12). Ils représentent entre 1 et 2,2 % du prix de vente d'un taureau. Les communes, les sous-préfectures et les cantons ont perçu sur la même période la somme de 83 571 000 FCFA au titre de taxes locales sur la vente de bétail.

**Tableau 12 : Recettes fiscales perçues pour le compte du trésor**

	<b>Effectifs vendus</b>	<b>Taxe individuelle</b>	<b>Recettes fiscales</b>
<b>Bovins</b>	34729	1500	52 093 500
<b>Petits ruminants</b>	28 690	200	5 738 000
<b>Dromadaires</b>	875	1500	1 312 500
		<b>Total</b>	<b>59 144 000</b>

Le montant des commissions perçues par les garants s'élève à 50 666 000 FCFA. Selon des études anciennes, les marchés à bestiaux en zone sahélienne présentent un minimum d'activité en saison des pluies. Les chiffres d'affaires et les recettes fiscales obtenus sont donc des valeurs minimales.

La gérance des marchés à bétail par les autorités administratives et coutumières constitue un enjeu important parce qu'elle permet des recettes fiscales substantielles. On assiste à une



multiplication des taxes sur les marchés primaires. De nombreuses institutions évoquent les taxes de marché pour développer les investissements. Selon les spécialistes, les éleveurs seront les premiers à souffrir d'un tel attrait pour les recettes fiscales et les retours en terme d'investissements en faveur du secteur de l'élevage sont exceptionnels.

## **Conclusion**

Les résultats de l'étude montrent que les élevages transhumants fournissent l'essentiel des bovins commercialisés sur les marchés. Les mâles adultes forment la catégorie la plus vendue. Chaque jour de marché, les transactions se chiffrent à des centaines de millions de FCFA, et à ce titre les marchés à bétail sont des lieux de circulation de capitaux exceptionnels. En plus de générer des revenus aux éleveurs, ils constituent une importante source de recettes fiscales pour les localités qui les abritent et permettent à de nombreuses personnes défavorisées de vivre. Malgré cette importance économique et financière, ils fonctionnent en dehors des circuits bancaires. Les transactions continuent d'être payées en espèces, immédiatement après accord des partenaires. Les marchés à bétail, se caractérisent pour la plupart d'entre eux par des équipements réduits au minimum : vaste terrain dégagé, doté le plus souvent de quelques parcs solidement clôturés où les marchands rassemblent les animaux qu'ils viennent d'acheter. Le Tchad compte 135 marchés à bétail dont 71 sont classés comme importants<sup>15</sup> par le Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales. Les besoins en investissements sont donc importants. Le Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales a certes entrepris dans le cadre du Projet d'Appui au Système de l'Elevage Pastoral (PASEP), la construction en 2010, de huit (8) marchés à bétail financés par la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA). Les efforts à fournir sont considérables.

---

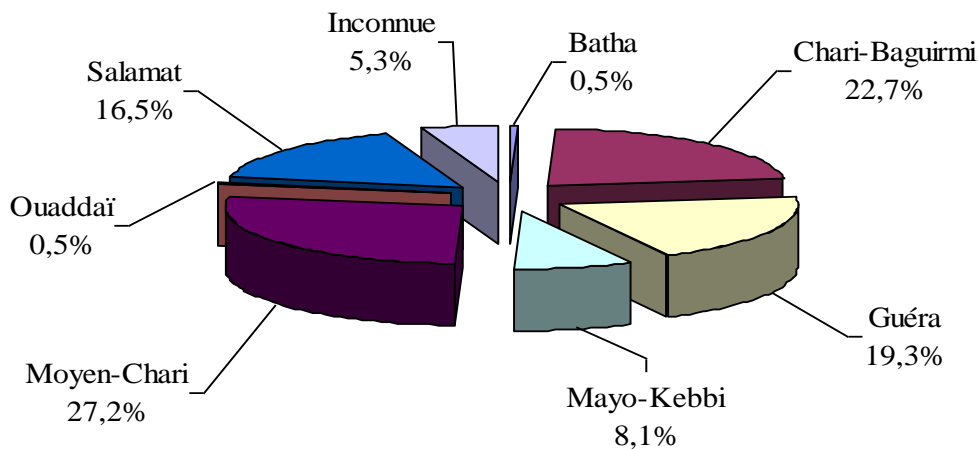
<sup>15</sup> Le terme important veut qu'ils rassemblent suffisamment d'animaux les jours de marché pour justifier un investissement (De 200 à 1000 têtes de bovins en période de pointe)

## 4.2 Le comptage

### 4.2.1 L'origine des troupeaux d'exportation

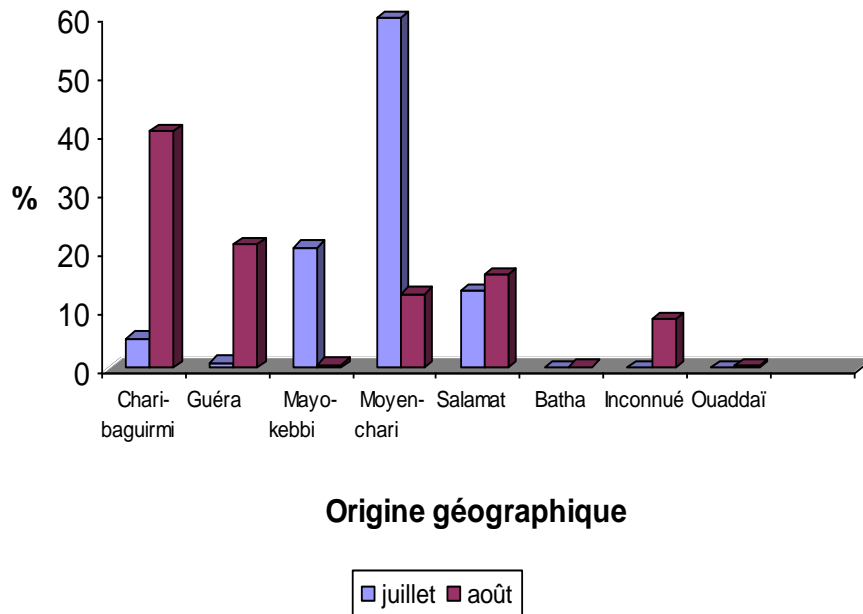
Les troupeaux d'exportation proviennent de divers endroits du pays : Centre, Sud et Est. Le Moyen-Chari, le Chari-Baguirmi, le Guéra et le Salamat sont les principales régions d'origine des troupeaux recensés (Figure 6). Certains dénombrés n'ont possédé ni de laissez-passer ni de passeport pour bétail et leur origine exacte est indéterminée.

**Figure 6 : Origine géographique des troupeaux d'exportation**



L'origine des troupeaux a variée avec le mois. Les troupeaux en provenance des régions du Moyen-Chari ont été surtout enregistrés au mois de juillet. Ils sont constitués de bovins achetés pour l'essentiel sur le marché de Roro, qui ne fonctionne pas au delà du mois de juillet en raison de la remontée des éleveurs transhumants à l'installation de la saison des pluies. La région du Mayo-Kebbi a contribué significativement aux flux commerciaux de bovins pendant cette période. Au mois d'août, ce sont surtout les bovins achetés sur les marchés du Guéra et du Chari-Baguirmi qui alimentent les troupeaux à l'exportation (Figure 7).

**Figure 7: Répartition des troupeaux suivant l'origine géographique et le mois**



La contribution des troupeaux en provenance de la région du Salamat a été plus ou moins stable. Il s'agit des troupeaux mis en route aux mois de mai et juin. Compte tenu du mauvais état général de ces animaux, leur progression est volontairement ralentie pour leur permettre de s'alimenter afin de reprendre du poids. Ils atteignent la frontière après plusieurs mois de parcours. Les troupeaux en provenance du Batha et du Ouaddaï ont été enregistrés en nombre infime durant la période de l'enquête en raison de la montée des eaux du fleuve Batha, du mauvais état des pistes à bétail et de l'éloignement des marchés. La majorité des flux commerciaux de bovins sont orientés suivant un axe est-ouest.

#### **4.2.2 Les points de passage**

Plus des 2/3 des troupeaux dénombrés à Nahala provenaient de la région du Guéra et près du quart du Salamat. Le poste de Linia a été le point de passage des troupeaux venant par ordre d'importance du Chari-Baguirmi, du Guéra, du Salamat et du Moyen-Chari (Tableau 13). C'est à ce poste qu'on a enregistré de troupeaux d'origine inconnue, c'est à dire ne possédant ni un laissez-passer ni un passeport. Ils représentent 10 % des troupeaux passés à cet endroit. Les troupeaux enregistrés aux points de comptage de Bongor et de Guelendeng provenaient pour plus de la moitié de la région du Moyen-Chari. Le passage par Galama est emprunté uniquement par les troupeaux de commerce en provenance du nord du Chari-Baguirmi.

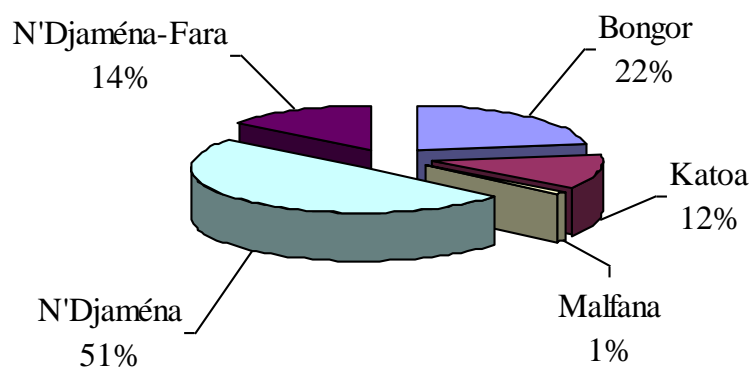
**Tableau 13 : Répartition des troupeaux suivant l'origine et le point de passage**

Origine des troupeaux	Point de comptage				
	Nahala	Linia	Bongor	Guelendeng	Galama
Batha	3,4	0	0	0	0
Chari-Baguirmi	1,7	<b>40,5</b>	3,2	1,9	<b>100</b>
Guéra	<b>67,8</b>	19,5	0	0	0
Ouaddaï	3,4	0,0	0	0	0
Salamat	23,7	14,3	14,0	23,1	0
Moyen-Chari	0	14,8	<b>60,2</b>	<b>51,9</b>	0,0
Mayo-Kebbi	0	0,5	22,6	23,1	0,0
Inconnue	0	10,5	0	0	0
Total	100	100	100	100	100

#### 4.2.3 Les postes de sortie du territoire

La moitié des troupeaux a traversé la frontière tchado-camerounaise par le poste de sortie de bétail de N'Guéli à N'Djamena (Figure 8). Les autres postes importants ont été Bongor, N'Djamena et Katoa.

**Figure 8: Répartition des troupeaux suivant le point de sortie**



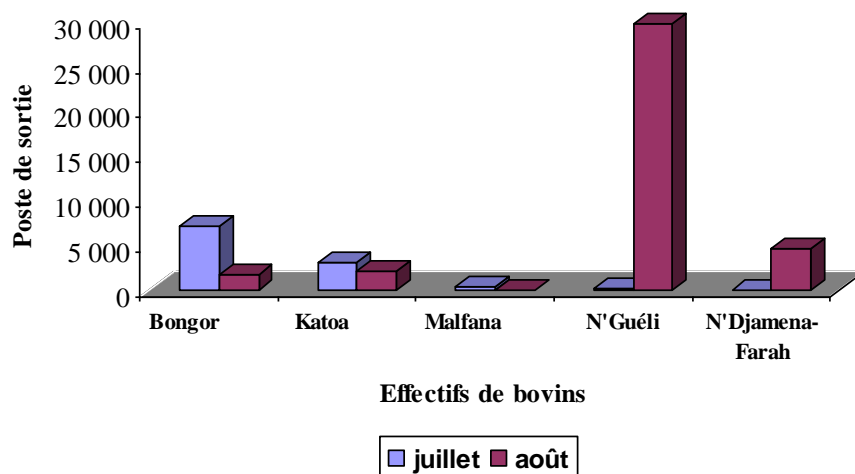
Les postes de sortie de bétail de Bongor, Katoa, Malfana et N'Djamena-Farcha ont connu une baisse de leurs activités en août. En revanche, le nombre de troupeaux passant par N'Guéli a explosé (Figure 9).



**Photo 2 : La traversée du fleuve Logone par le pont de N'Guéli**

Le passage massif des troupeaux par N'Guéli est dicté par l'existence d'un pont sur le fleuve Logone, frontalier entre le Cameroun et le Tchad. Avec la montée des eaux du fleuve Logone au mois d'août, la traversée des bovins par la nage est trop risquée car elle engendre des pertes fréquentes par noyade.

**Figure 9: Répartition des troupeaux suivant le mois et le poste de sortie**



#### 4.2.4 Les effectifs

##### 4.2.4.1 La taille moyenne d'un troupeau

Un troupeau d'exportation comptait en moyenne  $116 \pm 81$  bovins. La taille moyenne d'un troupeau a varié en fonction d'un certain nombre de facteurs :

- **le mois**

Elle a été de  $126 \pm 90$  bovins en août contre  $91 \pm 45$  en juillet. La différence a été hautement significative ( $P < 0,0001$ ).

- **Le point de passage**

Les troupeaux passant par le point de comptage de Linia ont eu une moyenne de taille significativement ( $P < 0,0001$ ) plus grande que ceux empruntant les autres axes (Tableau 14).

**Tableau 14 : Variation de la taille moyenne d'un troupeau de bovins à l'exportation selon le point de passage**

Point de passage	N	Sous-ensemble	
		1	2
Galama	5	$73,4 \pm 72,0$	
Nahala	59	$76,1 \pm 22,7$	
Bongor	93	$92,6 \pm 49,4$	
Guelendeng	52	$99,9 \pm 62,1$	
Linia	210		$143,0 \pm 98,0$

- **La région**

Les troupeaux étaient d'origine variable. Ils se divisent en trois sous-ensembles en fonction de leur taille et de leur origine (Tableau 15). Le premier sous-ensemble est constitué de troupeaux de plus grande taille en provenance du Chari-Baguirmi et ceux dont l'origine n'est pas connue en l'absence de laissez-passer ou de passeport. Selon toute vraisemblance les bovins d'origine inconnue ont été achetés sur les marchés dans la région du Chari-Baguirmi, proche du point où ils ont été comptés. Il est difficile de se déplacer sur une longue distance avec les troupeaux de bovins d'exportation sans un document permettant leur circulation.

**Tableau 15 : Variation de la taille des troupeaux en fonction de leur origine.**

Région	Sous-ensemble		
	1	2	3
Batha	55,0 ± 21,2		
Ouaddaï	71,0 ± 04,2		
Mayo-Kebbi	71,8 ± 39,2		
Moyen-Chari		99,2 ± 50,7	
Guéra		100,3 ± 51,5	
Salamat		108,2 ± 56,8	
Inconnue			145,5 ± 109,3
Chari-Baguirmi			167,7 ± 120,7

Le second sous-ensemble est formé de troupeaux de taille moyenne. Leurs régions d'origine étaient le Moyen-Chari, le Guéra et le Salamat. Enfin le troisième ensemble a regroupé les troupeaux de petite taille en provenance du Batha, du Ouaddaï et du Mayo-Kebbi.

#### - Poste de sortie

Suivant le poste de sortie du territoire, la taille moyenne des troupeaux à l'exportation n'est la même. Les troupeaux passant par le pont de N'Guéli étaient de taille significativement plus grande que ceux empruntant les autres postes (Tableau 16).

**Tableau 16 : Variation de la taille des troupeaux en fonction du poste de sortie**

Poste de sortie	N	Sous-ensemble	
		1	2
Malfana	5	73,4±72,4	
N'Djamena-Farah	59	76,1±22,7	
Bongor	94	93,0±49,3	
Katoa	52	99,9±62,1	
N'guéli	209		143,1±98,2

#### 4.2.4.2 Le nombre de convoyeurs par troupeaux

Un troupeau est encadré en moyenne par  $5,8 \pm 2,4$  convoyeurs dont l'un au moins est un proche parent du commerçant. Il est chargé de la gestion de l'enveloppe financière destinée au règlement de frais divers au cours du voyage.

Le nombre de convoyeurs est corrélé positivement avec la taille du troupeau. Plus la taille d'un troupeau est grande plus il y a des convoyeurs pour veiller dessus. Le nombre de convoyeurs est compris entre 3 et 4 lorsque les troupeaux proviennent du Batha ; du Ouaddaï et du Guéra.

Il est de 5 ou 6 pour les régions du Salamat, Moyen Chari, Chari Baguirmi (Tableau 17). La moyenne pour le Mayo-Kebbi a été de 6 en raison du risque élevé de vols de bétail dans cette région.

**Tableau 17 : Variation de nombre de convoyeurs en fonction de l'origine des troupeaux**

Région	Sous-ensemble	
	1	2
Batha	3	
Ouaddaï	3	
Guéra	4	
Inconnue	4	
Salamat		5
Moyen-Chari		5
Chari-Baguirmi		5
Mayo-Kebbi		6

#### 4.2.4.3 Les flux et les facteurs de variation

Le nombre total de bovins d'exportation dénombrés en deux mois d'observation a été de 48 720 têtes. Le poste de Linia a été le point par lequel il est passé le plus grand nombre de bovins de commerce. Il a été suivi de Bongor, Guelendeng et Nahala (Tableau 18). Galama est une bretelle le long du fleuve Chari qui à partir de Dourbali aboutit au village camerounais de Logone Birni, puis à la ville de Kousseri. Elle est empruntée par les troupeaux de bovins en saison sèche chaude à cause de la présence de l'eau tout le long du parcours. La faiblesse des effectifs enregistrés lors de notre enquête est due à l'impraticabilité des pistes à bétail pendant la saison pluvieuse.

**Tableau 18 : Variation des flux de bovins d'exportation par mois et par point de comptage**

	juillet	août	total	% total	variation <sup>16</sup>
<b>Bongor</b>	7 005	1 613	8 618	17,7	-5 392
<b>Guelendeng</b>	3 102	2 097	5 199	10,7	-1 005
<b>Linia</b>	328	29 718	30 046	61,7	+ 29 390
<b>Galama</b>	367	0	367	0,7	-367
<b>Nahala</b>	0	4 490	4 490	9,2	+ 4 490
<b>Total</b>	10 802	37 918	48720	100	+ 27116

Les effectifs de bovins à l'exportation ont considérablement varié entre les mois de juillet et d'août où les effectifs ont été multipliés par 3,5.

<sup>16</sup> Il s'agit de l'écart entre août et juillet



Les augmentations les plus significatives ont concerné les points de passage de Linia et de Nahala. A l'inverse, une nette diminution voire une annulation des effectifs a été observée au niveau des autres points de passage. L'absence de pont sur le fleuve Logone au niveau de Bongor et de Katoa est à l'origine de la baisse des effectifs sur ces axes. Les commerçants sont peu enclins à prendre des risques de faire traverser leur bétail à la nage comme ils le font en saison sèche.

Les projections faites sur la base des résultats de comptage ont abouti à un minimum de 293 320 bovins exportables en 2010 pour les postes de sortie enquêtés. Ce chiffre est supérieur aux données nationales de la Douane pour les trois dernières années (Tableau 20).

Pour comparer nos résultats avec les chiffres officiels notamment ceux de la Douane, nous avons pris l'exemple de trois postes : Guelendeng, Bongor et N'Guéli. Les statistiques de 2010 n'étant pas encore disponibles nous avons considéré les données de la Douane pour l'année 2009. Les chiffres que nous avons enregistrés sur deux mois représentaient plus des  $\frac{3}{4}$  des effectifs contrôlés en 2009 par le bureau de Douane de Guelendeng, plus de 80 % pour Bongor et près de 40 % pour N'Guéli. Ces résultats montrent que le niveau de contrôle des bovins d'exportation varie suivant les postes. La forte présence de l'administration à N'Guéli explique le meilleur niveau de contrôle.

**Tableau 19 : Variation des flux de bovins d'exportation par mois et par point de comptage**

Poste	Juillet-août (2010)	Douanes total (2009)	%	Projection <sup>17</sup>	Ecart	Rapport
Guelendeng	5 199	6 909	75,2	31 194	24 285	4,5
Bongor	8 618	10 282	83,8	51 708	41 426	5,0
N'Guéli	30 046	78 078	38,5	180 276	102198	2,4

Si les tendances minimales observées en juillet et août se maintenaient, les services de Douane enregistreraient au minimum les chiffres correspondant aux projections. Il faudra alors multiplier les données officielles de la Douane de Guelendeng par 4,5, celles de Bongor par 5 et N'Guéli par 2,4 pour obtenir des chiffres proches de la réalité (Tableau 19).

<sup>17</sup> Les résultats sur deux mois ont été multipliés par 6 pour extrapoler sur un an.

La part de bétail de commerce contrôlée serait de l'ordre de 22 % à Guelendeng, 20 % à Bongor et 43 % à N'Guéli. La part des bovins officiellement contrôlés dans les trois postes est de l'ordre de 36 %. Ce résultat est comparable à celui obtenu par le PRASAC<sup>18</sup> en 2000 qui était de 35 %.

Le tableau 20 présentent les effectifs de bovins exportés au cours des trois dernières enregistrés par les services de Douane et de l'Elevage. Ces chiffres correspondent aux déclarations officielles des commerçants et sont en fait très éloignés de la réalité. Ainsi, il apparaît que les exportations de bovins sont largement sous-estimées par les données officielles des différents ministères.

**Tableau 20 : Nombre de bovins exportés au cours des trois dernières années.**

Poste	2007	2008	2009
Douane	222 696	219 159	196 104
Elevage	167 674	103 948	98 160
Rapport	1,3	2,0	2,0

Il ressort néanmoins qu'au niveau national, la Douane contrôle mieux les sorties de bétail que le Ministère de l'Elevage en raison des moyens roulants dont elle dispose. De plus les agents de la Douane perçoivent 15 % des recettes liées à l'exportation du bétail. On note cependant, depuis trois ans, une tendance à la baisse du nombre de bovins exportés (Tableau 21). S'agit-il d'un relâchement du contrôle sur le commerce de bétail ou d'une baisse de la demande en viande au Nigeria ? Les entretiens avec les acteurs et nos observations les jours de sortie de bétail plaident en faveur d'une augmentation de la part non déclarée.

## Conclusion

Le Centre, le Sud et l'Est sont les principales zones qui fournissent l'essentiel des bovins de commerce. Les troupeaux de commerce se déplacent en majorité suivant d'un axe est-ouest. Le poste de Linia a été le principal point de passage des troupeaux venant du Chari-Baguirmi, du Guéra, du Salamat et du Moyen-Chari. Le circuit passant par ce poste aboutit au poste de sortie de N'Guéli qui a reçu la moitié des troupeaux en raison de l'existence d'un pont sur le fleuve Logone. Cette forte orientation des flux en direction de N'Guéli crée des nuisances aux populations des quartiers traversés par les bovins et des encombrements fréquents sur le pont

<sup>18</sup> Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des systèmes Agricoles d'Afrique Centrale

tous les mardi et vendredi, jour de traversée du bétail de commerce. L'absence de pont sur le fleuve Logone au niveau de Bongor et de Katoa ralentit les activités en saison des pluies. Le commerce de bétail sur pieds draine des effectifs importants. Cependant il se pose un problème de contrôle lié au mode de déplacement des animaux et aux pratiques de collusion entre les commerçants et les agents chargés du contrôle.

### **4.3 La fiscalité**

#### **4.3.1 Les taxes officielles**

La réglementation fiscale en matière d'exportation de bétail sur pied est constituée par le code des impôts, le code douanier pour les exportations de bétail, la redevance de contrôle sanitaire à la circulation intérieure et les redevances dues au Fonds Elevage. Les montants de ces taxes et impôts fixés par un arrêté ministériel sont au bénéfice du Trésor public. Le ministère en question est soit impliqué dans le contrôle de la commercialisation du bétail sur pied, soit dans les activités d'encadrement technique et d'investissement dans le secteur de l'élevage.

##### **- le code des impôts**

Il institue en son article 26 ter un Impôt Général Libérateur (IGL) spécial sur le bétail, les peaux et les cuirs destinés à l'exportation. L'IGL des exportateurs de bétail et des peaux brutes est liquidé à chaque opération de traversée des frontières nationales. Il n'est valable que pour une seule opération suivant le tableau ci-après :

**Tableau 21 : Montant de l'Impôt Général Libérateur selon l'espèce animale**

<b>Espèce animale</b>	<b>Montant par tête (FCFA)</b>
Bovin	1000
Ovin	150
Chameau	1500
Cheval	1500
Ane	100

##### **- Le code douanier pour les exportations de bétail**

Les droits et les taxes à l'exportation du bétail perçus par les services de Douane sont divers (droit de sortie, taxe sur le chiffre d'affaire, taxe de préférence communautaire et la redevance statistique). Leur total s'élève à 10,4 % de la valeur mercatoriale pour les bovins, 29,4 % pour

les dromadaires et les petits ruminants. Ils sont calculés sur la base d'une valeur mercuriale fixée par l'arrêté n° 094/MFB/SG/DGDDI/2008 du 07 juillet 2008 (Tableau 22).

**Tableau 22 : Mercuriales des prix du bétail par tête à l'exportation.**

N° du Tarif	Désignation des produits	Valeurs mercuriales (FCFA)
0101.19.00	Chevaux de cours	300 000
0101.19.00	Chevaux autres	100 000
0101.12.00	Ânes et ânesses	10 000
0102.10.20	Vaches stériles (1)	150 000
0102.00.10	Bœufs (1)	120 000
0104.10.90	Moutons	25 000
0104.20.00	Chèvres	15 000
0106.00.91	Chameaux	150 000
0106.00.92	Chamelles stériles (1)	175 000

(1) L'exportation des animaux de l'espèce bovine et cameline de moins de cinq ans est interdite.

#### - Le laissez-passer sanitaire

Le contrôle sanitaire de la circulation intérieure du bétail donne lieu à la délivrance d'un laissez-passer sanitaire pour les déplacements des animaux des marchés intérieurs vers les postes de sortie de bétail à l'exportation. La redevance par tête est fixée par le décret n° 021/PR/MEHP/85 du 31 janvier 1985 (Tableau 23).

**Tableau 23 : Montant des taxes sur la circulation intérieure du bétail selon les espèces (FCFA)**

	Bovin	Ovin-Caprin	Camélidés
Certificat unique	2 500	1 000	2 000
Redevance/tête	100	30	150

Source : Ministère de l'Elevage, 1985

#### - Les redevances dues au Fonds Elevage.

L'arrêté n°039/MERA/SG/08 du 14 octobre 2008 fixe la réglementation de l'exportation du bétail sur pied et des sous-produits de l'Elevage. Selon l'article 3 de cet arrêté, «Les animaux sur pied destinés à l'exportation sont soumis préalablement à un examen sanitaire. En outre, ils sont obligatoirement vaccinés contre les maladies telluriques, traités contre la trypanosomiase et bouclés à l'oreille.

Un passeport bétail délivré à cet effet par le service de l'élevage doit accompagner le bétail... ». En contrepartie de ces prestations, les services vétérinaires perçoivent une redevance due au Fonds Elevage<sup>19</sup> dont les taux sont fixés ci-après (Tableau 24)

**Tableau 24 : Montant des redevances par espèces perçues par le Ministère de l'Elevage**

Espèce animale	Passeport (FCFA/troupeau)	Redevance (FCFA/tête)
Bovins	2500	5000
Dromadaires	2500	5000
Equins	2500	4000
Ovins/caprins	2500	1000
Asins	2500	1000
Porcins	2500	500

**- la taxe municipale**

La mairie de N'Djamena par arrêté n°037/M/SG/DAF/08 du 07 novembre 2008 a fixé à 700 FCFA/tête la taxe de circulation du bétail dans la ville.

**4.3.2 Les autres taxes non officielles perçues au point de sortie de N'guéli**

Ces taxes sont prélevées sans qu'en retour un service ne soit rendu aux acteurs de la filière. Elles ne relèvent le plus souvent ni de la loi ni de la réglementation. Elles font régulièrement l'objet d'augmentation. Leur paiement ne donne lieu à la délivrance d'aucun reçu. La liste des institutions qui perçoivent ces taxes ainsi que les montants correspondants sont les suivants :

- la Chambre de Commerce (500 FCFA/tête)
- le Sultanat de N'Djamena (100 FCFA/tête)
- la Société Nationale d'Etudes et de Réalisations (250 FCFA/tête)
- les Services de sécurité (150 FCFA/tête)

Les démarches relatives au paiement de l'ensemble de ces taxes sont effectuées par les transitaires qui à l'occasion deviennent les propriétaires des animaux. Leur rémunération est variable et fait de négociation avec le commerçant.

Elle dépend de la taille du troupeau à l'exportation et de la trésorerie du commerçant.

<sup>19</sup>Il s'agit d'un fonds de développement de l'élevage créé par l'ordonnance n°005/PR/MEHP du 16/04/1988 et géré par le Ministère de tutelle. Il est alimenté en grande partie par les redevances perçues sur les exportations de bétail et les recettes de vente de médicaments vétérinaires.

Dans ce second cas, le transitaire accepte un paiement différé, après le retour du commerçant, moyennant une majoration de ses frais. Les délais peuvent atteindre 2 à 3 mois. Les droits et les taxes à l'exportation qui s'élèvent à 20 180 FCFA/tête de bovin à N'Guéli (Tableau 25).

**Tableau 25 : Montant des redevances par espèces perçues par le Ministère de l'Elevage.**

Nature	Montant (FCFA)	Services ou institutions
Impôt Général Libérateur	1000	Service des impôts
Droits de Douane	12480	Bureau bétail
Redevances	5000	Elevage
Taxe de circulation	700	Maire de N'Djamena
Taxe	500	Chambre consulaire
« Péage sur le pont »	250	SNER
Taxe de circulation	100	Sultan
« Formalités »	150	Service de sécurité
<b>Total/tête de bovin</b>	<b>20 180</b>	

Ils représentent selon la catégorie entre 8 et 15 % du prix d'achat moyen d'un bovin. Ils ne sont pas spécialement très élevés, mais ils constituent tout de même un obstacle à une officialisation plus large des exportations dès lors qu'on y rajoute les multiples tracasseries administratives qui donnent lieu aux versements de somme d'argent tout le long de la chaîne de commercialisation. Le montant de ces versements est difficile à estimer en raison de sa grande variabilité : « on donne ce qu'on veut bien donner ».

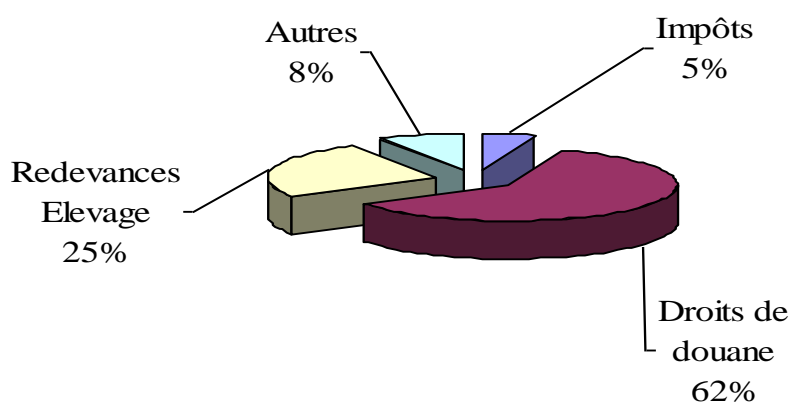
**Tableau 26 : Montant des taxes perçues**

Services ou institutions	Montant (FCFA)	Montant
Impôts	1000	48 720 000
Bureau bétail	12 480	608 025 600
Redevance fonds élevage	5000	243 600 000
Redevance CI <sup>20</sup>	100	4 872 000
Maire de N'Djamena	700	34 104 000
Chambre consulaire	500	24 360 000
SNER	250	12 180 000
Sultan	100	4 872 000
Service de sécurité	150	7 308 000
<b>Total</b>	<b>20 280</b>	<b>988 041 600</b>

<sup>20</sup> CI = Circulation intérieure du bétail

Sur la base des effectifs dénombrés (48 720 bovins), en deux mois, le montant des taxes et autres droits liés à l'exportation des s'élèverait à près d'un milliard de francs FCA dont 939 321 600 FCFA soit 92 % reviendrait au trésor public (Tableau 26).

**Figure 10 : Répartition des taxes perçues par institution**



Compte tenu du niveau élevé de la taxation du commerce d'exportation de bétail, les commerçants vont développer diverses stratégies pour contourner les réglementations en vigueur. Ces stratégies consistent à réduire au maximum le montant des taxes ou redevances officielles au profit des *backchichs*. Divers arrangements vont s'effectuer entre les commerçants et les autorités chargées du contrôle pour faire passer un troupeau en "fraude".

Les pratiques suivantes sont souvent observées :

- La sous-déclaration en douane des effectifs. Seule une partie du troupeau fait l'objet d'une déclaration ;
- Le passage en fraude de la frontière dans des zones peu contrôlées avec la complicité des autorités chargées du contrôle.

Ces stratégies profitent évidemment à de nombreux individus (fonctionnaires ou *bogo-bogo*<sup>21</sup>) au détriment de l'Etat. D'après les résultats de nos enquêtes, seulement 36 % des exportations faisaient l'objet d'un enregistrement par les services de Douanes et généraient des taxes. Le « manque à gagner » pour le Trésor public s'élève sur les deux mois d'observations à plus de 600 millions de FCFA, soit environ 3,6 milliards sur une année.

<sup>21</sup> Ce sont des individus agissant pour leur propre compte mais bénéficiant de la protection des autorités

### 4.3.3 Les coûts de commercialisation

Ce travail est assez délicat à mener en raison des nombreuses taxes licites ou illicites, rackets et pourboires qui font varier de manière imprévue les charges des commerçants. Le tableau suivant récapitule les coûts de commercialisation et les marges de deux commerçants de bétail qui ont été interrogés sur les marchés de Moïto et de Dourbali. Il montre que le commerce de bétail est une activité modérément rentable : les marges brutes varient de 8 à 13 % du prix de vente (Tableau 27).

**Tableau 27 : Comptabilité simplifiée de commerçants de bétail**

	Commerçant de Dourbali se rendant à Maïduguri (100 têtes à pied)		Commerçant de Moïto se rendant à Maïduguri (100 têtes à pied)	
	FCFA/tête	<i>En % du prix de vente</i>	FCFA/tête	<i>En % du prix de vente</i>
<b>Prix d'achat</b>	224 000	74,7	251 000	71,4
<b>Taxes et redevances</b>	46 980	15,3	48 980	13,7
<b>Frais de convoyage</b>	5 000	1,7	7 000	2
<b>Prix de vente</b>	300 000	100	350 000	100
<b>Marge brute</b>	<b>25 020</b>	<b>8,34 %</b>	<b>45 020</b>	<b>12,9 %</b>

Les taxes sont assez élevées. Elles représentent 13 à 15 % du prix de vente. Sur ce total, une part variable est constituée de taxes et prélèvements illicites qui peuvent atteindre et même dépasser 1000 FCFA/tête dans le cadre du commerce d'exportation.

### Conclusion

L'exportation de bétail sur pied est en plein essor. Elle s'appuie sur une filière traditionnelle très dynamique et très structurée. La compétitivité de cette filière repose sur les faibles coûts de production du bétail lié au système d'élevage extensif pastoral. Les retombées prévisibles de cette efficacité économique sont une augmentation du revenu pour les acteurs et une amélioration des recettes de l'Etat. Cependant le grand nombre de taxes officielles et les pratiques de corruption des agents de l'Etat conduisent les commerçants à adopter des stratégies de contournement de la réglementation. Le "manque à gagner" pour le Trésor se chiffre à plusieurs milliards de FCFA. Malgré son efficacité économique, les acteurs de la filière d'exportation de bovins sur pied sont peu organisés ce qui rend difficile la concertation avec les pouvoirs publics. Les grandes orientations à promouvoir sont :

- le renforcement des capacités des acteurs à s'impliquer dans la gouvernance du commerce d'exportation de bétail



- l'appui à la concertation entre acteurs de la filière par la mise sur pied d'un comité de concertation entre commerçants et administrations.

#### **4.4 Les limites du travail**

Les enquêtes sur les marchés, les comptages sur les axes de commercialisation et les entretiens avec les acteurs nous ont permis de réaliser un diagnostic des marchés et des flux de bétail à l'exportation au cours des mois de juillet et d'août. Il ressort de ce diagnostic que les besoins en investissement et en formation sont énormes. Cependant, il aurait fallu effectuer cette enquête sur une période plus longue (12 mois) pour mettre en évidence les variations saisonnières de l'offre liée aux mouvements de transhumance. Une enquête d'une telle durée nécessite la mise en place d'un observatoire sur le commerce de bétail. Son but serait de fournir des informations fiables aux décideurs afin d'orienter les décisions politiques et les investissements à réaliser dans le secteur de l'élevage. Sachant que deux mois de suivi et d'observation ont coûté 20 millions de FCFA, il faudrait alors environ 120 millions de FCFA pour mettre en place d'un tel dispositif sur l'ensemble du territoire national.

## V/ Réflexion prospective

L'objectif de la présente étude est de formuler des recommandations en vue d'améliorer la compétitivité de la filière d'exportation de bétail. Il s'agit d'accompagner une réflexion sur le dispositif juridique et institutionnel à développer pour pérenniser les aménagements pastoraux publics.

Les principales difficultés rencontrées par les acteurs sont les suivantes :

- **Insuffisances des infrastructures** destinées à promouvoir la commercialisation : marchés physiques, systèmes bancaire, routes etc. ;
- **Incohérence des actions des agents de l'Etat** qui freinent le déroulement des activités de commerce: taxes illicites, pratiques de corruption, tracasseries administratives, manque de moyens des services publics, etc. ;
- **Faiblesse des organisations professionnelles** des acteurs.

Les priorités concernent surtout :

- **L'amélioration des conditions de commercialisation** par la réalisation d'infrastructures destinées à sécuriser les transactions commerciales ;
- **La mise en place d'instances de concertation** entre acteurs des filières et décideurs qui permettront un accompagnement plus facile des évolutions de ce secteur : révision du rôle de l'Etat, actualisation de la réglementation, formation des agents de l'Etat et des acteurs des filières, accès au crédit, etc.

Ces mesures permettront de renforcer la compétitivité de filière d'exportation de bétail. Les retombées pourraient être les suivantes :

- **Augmentation du revenu** des acteurs
- **Amélioration des recettes de l'Etat**
- **Meilleur pilotage** des évolutions du secteur par l'Etat

### 4.1 L'amélioration des conditions de commercialisation

Notre réflexion est axée sur les points suivants : la gouvernance des marchés de bétail, la fiscalité à l'exportation et la mise en place d'un cadre de concertation entre les acteurs

#### - les marchés

Les marchés ne présentent pas, ou peu, d'équipements et ne sont généralement pas clôturés. L'absence de clôture tout en justifiant la présence des hommes en arme sur les marchés

explique en grande partie les difficultés qu'éprouvent les agents chargés du recouvrement de percevoir les taxes auprès des récalcitrants. Aujourd'hui, il y a une forte tendance à la promotion des marchés autogérés. Ce sont des marchés à la base desquels un investissement dans les infrastructures est souvent préalablement effectué. Ils sont gérés par une organisation des éleveurs ou un comité de gestion. L'organisation regroupe les principaux acteurs (éleveurs, bouchers, commerçants, garants). La représentation des éleveurs dans le comité de gestion doit être proportionnelle à leur poids numérique. Les marchés autogérés disposent d'un statut légal. Une taxe est prélevée sur chaque transaction permettant le développement du marché (infrastructures, services, etc.). Les marchés autogérés présentent de nombreux avantages :

- les transactions s'opèrent directement entre le vendeur et l'acheteur ;
- les prix pratiqués sont plus transparents du fait de cette relation directe ;
- le revenu de l'éleveur est amélioré ;
- la fiscalité est assainie ;
- les bénéfices induits par la croissance du marché servent à financer ou à entretenir les infrastructures.

Ce mode de gestion a été expérimenté avec succès au Bénin où il existe une dizaine de marchés de ce type. Toutefois, l'autogestion est un processus par son caractère formateur et non une recette méthodologique. Il ne s'agit pas ici d'imposer un système mais plutôt de permettre l'instauration d'un débat sur le fonctionnement des marchés avec le plus d'acteurs possibles. Des voyages d'échanges pourraient être organisés sur les marchés autogérés dans les autres pays.

#### **- la réduction des taxes à l'exportation**

On a vu que le grand nombre de taxes officielles et les pratiques de corruption des agents de l'Etat conduisaient les commerçants à adopter des stratégies de contournement de la réglementation. La réduction de ces taxes et l'assouplissement des procédures d'accomplissement des formalités administratives encourageraient les exportateurs à utiliser les circuits officiels avec pour conséquence une amélioration de la disponibilité des statistiques sur ce secteur de l'économie nationale. Le système de guichet unique pour la régularisation des documents officiels d'exportation a fait ses preuves au Mali en réduisant les tracasseries administratives et les « pourboires » qui devaient auparavant être versés à chaque service. L'idée d'un tel dispositif a séduit les commerçants mais pas les agents de l'Etat qui la trouve mauvaise.

## 4.2 La mise en place d'instances de concertation

Les politiques ou projets d'appui aux filières animales s'étaient jusqu'à récemment basés sur une approche descendante du développement : les recommandations étaient formulées par l'administration avec l'appui d'experts et mises en œuvre sans que les acteurs ne soient réellement associés. Aujourd'hui, ce modèle n'est plus à l'ordre du jour. Pour différentes raisons qui tiennent à la fois aux difficultés de gestion et au contexte politique. On s'oriente dès lors de plus en plus vers une vision participative du développement qui consiste à accompagner les dynamiques en se basant sur l'implication des acteurs dans les décisions et les orientations.

Toutefois, on dispose d'assez peu de recul pour définir une méthode et un cadre dans lesquels doit être promu ce type de concertation entre acteurs et décideurs. Les expériences récentes du Projet laitier de N'Djamena, de l'Observatoire de la filière lait au Tchad ou de l'Observatoire du développement du PRASAC nous donnent néanmoins quelques éléments pour tenter de définir une approche qui pourrait s'appuyer sur trois éléments-clés :

- 1) L'appui sur les organisations professionnelles ;
- 2) L'implication de la recherche;
- 3) La mise sur pied d'instances de concertation par filières.

### - **L'appui sur les organisations professionnelles**

Si la filière d'exportation de bétail apparaît bien organisée du point de vue du fonctionnement des différentes opérations, il convient de reconnaître qu'elle s'appuie très peu sur des organisations professionnelles telles que les groupements, coopératives, ou associations formelles reconnues. Dans l'histoire du Tchad, le commerce du bétail a fait l'objet d'une attention soutenue de la part des politiques en raison de son importance stratégique. Cette volonté de "main mise" des autorités sur les transactions commerciales s'est exprimée à travers de nombreux textes et lois destinés à définir le montant des taxes et des redevances, à créer des sociétés de contrôle (Sotera<sup>22</sup>, superviseurs), à fixer les postes de sortie officiels du bétail, et à garantir un contrôle sanitaire des animaux exportés.

Malheureusement, cette volonté de "main mise" a eu des résultats mitigés. On constate ainsi une méfiance réciproque très forte entre les acteurs de la filière et l'administration. Ce sentiment est d'ailleurs renforcé par les pratiques de corruption qui décrédibilisent les agents de l'Etat. Il nous semble que c'est cette méfiance qui explique que les acteurs de la filière hésitent

---

<sup>22</sup> Société Tchadienne d'Exploitation des Ressources Animales qui n'existent plus de nos jours

à mettre sur pied des organisations professionnelles formelles<sup>23</sup>. En fait, leurs activités s'appuient sur des réseaux informels ou sur des associations non reconnues qui leur permettent d'échapper autant que possible à cette emprise de l'Etat

Il convient donc d'initier une démarche de rapprochement des acteurs des filières et de l'Etat, par la mise sur pied d'instances de concertation. Ce rapprochement pourrait être facilité par une implication plus grande des chercheurs qui bénéficient d'une réputation d'objectivité.

#### - **L'implication de la recherche comme médiateur**

La méconnaissance de la réalité des filières animales limite leur évolution. Le manque d'indicateurs fiables, et les "fausses évidences" entretenues dans certaines discussions empêchent la prise de décisions pertinentes. Il appartient donc à la recherche d'accompagner les décisions stratégiques par la production d'informations fiables sur les pratiques réelles des acteurs des filières. Ainsi, les choix politiques s'appuieront sur des réalités concrètes et objectives plutôt que sur des affirmations partisans ou non fondées.

Dans ce cadre, la recherche publique retrouverait toute sa légitimité. Elle pourrait plus facilement justifier de son rôle vis à vis de l'opinion publique : aider à la prise de décisions politiques et informer les acteurs sur des stratégies pertinentes. Mais au delà, grâce à leur regard "extérieur", les chercheurs pourraient aussi endosser un rôle de médiateur entre acteurs des filières et agents de l'administration. Il convient alors de discuter du cadre dans lequel de telles interactions pourraient se faire.

#### - **Les instances de concertation entre acteurs**

Réunir différents acteurs économiques et administrations autour d'une même table suppose d'abord de définir une feuille de route, c'est-à-dire un objet de discussion. Il n'y aurait pas de sens de rassembler ces protagonistes pour aborder des sujets variés sans cibler au préalable les champs des discussions et les objectifs à atteindre. Il convient de raisonner ces cadres de concertation au sein de communautés homogènes confrontés à des problèmes similaires. La concertation entre acteurs d'une même filière permet alors de définir ces objectifs (sécurité alimentaire, approvisionnement des villes, etc.) et de s'entendre sur des indicateurs de performances : revenu au producteur, valeur ajoutée globale, part de marché, impact sur l'environnement, recettes publiques, etc. Ainsi, il nous paraît pertinent de proposer une approche fondée sur des "instances de concertation entre acteurs mais dont l'ancrage

---

<sup>23</sup> Il existe deux syndicats de commerçants de bétail qui ont du mal à fonctionner

institutionnel devrait être discuté. Dans le cas de la filière bétail, il semble que la Chambre de Commerce et d'éventuelles associations de commerçants actuellement en cours de constitution représenteraient un cadre intéressant.

De ces instances interprofessionnelles déboucheront naturellement des priorités en terme de recherche d'accompagnement, de formation, de réglementation, d'investissements et de crédit.

## **VI/ Bibliographie**

BALAMI D.H., 1999. Government policies and behaviour of actors in the informal trans-frontier trade between Nigeria and neighbours: a case study of the Borno frontier. University of Maiduguri, Department of Economics, Nigeria, 25 p.

BANZHAF B., SOULE G., BALAMI D.H., IDE G., 2009. Etude régionale sur les contextes de la commercialisation du bétail/accès au marché et défis d'amélioration des conditions de vie des communautés pastorales, 119 p.

BARRAUD V., MAHAMAT SALEH O., MAMIS D., 2001. L'élevage transhumant au Tchad Oriental, VSF Tchad, N'Djaména, 137 p.

BEAC (Banque des Etats de l'Afrique Centrale), 2001 : Tchad : Schéma complet de la programmation monétaire 2001, Annexes statistiques, N'Djaména, 32 p.

B.I.EP, 1990. Etude sur la commercialisation de bétail au Batha. Ministère de l'Agriculture, 68 p.

BOUTRAIS J., 2001. Du pasteur au boucher : le commerce du bétail en Afrique de l'Ouest et du Centre. *Autrepart* (19), 2001 : 49 - 70.

BONNET B., GIRAUD P.N., BANZHAF M., ISSA M., 2004. Analyse des impacts économiques, sociaux et environnementaux des projets d'hydraulique pastorale financés par l'AFD au Tchad. AFD / CERNA / IRAM. Paris et Montpellier, France, 63 p.

CEBEVIRHA, 2003. Etude sur la commercialisation des bovines et de la viande bovine en zone CEMAC. Rapport d'études, 142 p+ annexes.

COLIN DE VERDIERE P., 1995. Les conséquences de la sédentarisation de l'élevage au Sahel. Etude comparée de trois systèmes agro-pastoraux dans la région de Filingué. Thèse de Doctorat, INA-PG, Paris, France, 220 p.

DJEFIL H.A. (2003). L'exportation des bovins sur pied vers le Nigeria : essai de reconstitution des coûts e commercialisation. Mémoire de fin d'études, ENATE, 35 p.

DE RUYTER T., 1998. Etude de la commercialisation du bétail sur le marché d'Abéché. Projet ASETO, Ministère de l'Elevage, 45 p.

DJAMEN P., LOSSOUARN J., HAVARD M., 2006. Approvisionnement en viande de Garoua (Nord Cameroun) : Recomposition des systèmes d'élevage et changements dans la filière. *Renc.Rech.Ruminants*, 2006, 13, 1 p.

INSEED (Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques et Démographiques), 2004. Note de cadrage macroéconomique. Ministère du Plan, du Développement et de la Coopération, N'Djaména, Tchad, 21 p.

KOUSSOU M.O., DUTEURTRE G., 2002. Diagnostic et propositions en vue de moderniser le commerce et la transformation des produits de l'élevage au Tchad. Rapport de mission d'appui au PASEP, 37 p.

KOUSSOU M.O, LIAGRE L., 2003. Commercialisation du bétail entre le Tchad et le Nigeria. Rapport de mission, LRVZ/IRAM, 19 p + annexes.

LIAGRE L., BALAMI D.H., KOUSSOU M.O., 2004. Le commerce du bétail entre le Nigeria et le Tchad : Evolution de la demande nigériane et impact sur l'organisation des circuits de commercialisation tchadiens. Rapport de synthèse, IRAM, 97 p.

MASSUYEAU B., 2002. Analyses et perspectives macro-économiques du Tchad. Agence Française de Développement, Direction de la stratégie, Département des politiques générales, Division des études macro-économiques, 41 p + annexes.

MERA (Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales), 2009. Plan National de Développement de l'Elevage (2009-2016), N'Djaména 126 p.

PSSP (Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux), 2005. Vers la sécurisation des systèmes pastoraux au Tchad : enjeux et éléments de réponse. IRAM / MERA, N'Djaména, Tchad, 108 p.

TRUEBA I.J., 2000. Un cas d'intégration de marchés : la filière d'exportation bovine du Tchad vers le Cameroun et le Nigeria, Mémoire d'ingénieur, ENSA Rennes, LRVZ, PRASAC, CIRAD-EMVT, 90 p + annexes.

VIGNEAU, A, 1998. Etude sur l'organisation du commerce de bétail à partir du marché d'Abéché. Projet ASETO, Ministère de l'Elevage, Tchad, 25 p + annexes.



## **ANNEXES**

## Annexe 1 : Les principaux marchés de bétail du Tchad

Regions	Marchés	Type de marché	Espèces présentes	Jour de marché
<b>BATHA</b>	<b>Ati</b>	<b>P</b>	TE	<b>Dimanche</b>
	Koundjourou	P	B et PR	Mercredi
	Am NDj Bilala	P	B et PR	Samedi
	<b>Oum Hadjer</b>	<b>P</b>	B et PR	<b>Lundi</b>
	Djedâa	P	B et PR	Samedi
	Yao	P	B et PR	Jeudi
<b>BET</b>	<b>Faya</b>	<b>P</b>	C et PR	<b>Quotidien</b>
	Bardaï	P	C et PR	
	Fada	P	C et PR	Quotidien
	Kalaït	P	C et PR	
<b>Chari-Baguirmi</b>	Massenya	P	B et PR	Samedi
	<b>Dourbali</b>	<b>T</b>	B et PR	<b>Mercredi</b>
	Bouso	P	B et PR	Lundi
	Mogo	P	B et PR	Dimanche
<b>Guéra</b>	Mongo	P	B et PR	Mercredi
	<b>Bitkine</b>	<b>P</b>	B et PR	<b>Samedi</b>
	Melfi	P	B et PR	Jeudi
<b>Hadjar-Lamis</b>	<b>Massakory</b>	<b>T</b>	B et PR	<b>Dimanche</b>
	<b>Massaguet</b>	<b>T</b>	<b>B et PR</b>	<b>Jeudi</b>
	<b>Moïto</b>	<b>P</b>	<b>B et PR</b>	<b>Vendredi</b>
	Karmé	P	B et PR	<b>Dimanche</b>
	Bokoro	P	B et PR	Mercredi
<b>Kanem (3 )</b>	<b>Mao</b>	<b>C</b>	B, C, PR	<b>Mercredi</b>
	<b>Moussoro</b>	<b>P</b>	<b>B, C,t PR</b>	<b>Jeudi</b>
	Noukou	T	C et B	Vendredi
<b>Lac</b>	Bol	T	B et PR	Mercredi
	<b>Bagassola</b>	<b>T</b>	B et PR	<b>Samedi</b>
	Ngouri	P	B et PR	Mardi
	Doum-Doum	P	B et PR	Mardi
	<b>Djibinitchi</b>	<b>P</b>	B et PR	<b>Lundi</b>
<b>Logone Occidental</b>	Moundou	C	B et PR	Quotidien
	<b>Doher</b>	<b>P</b>	B et PR	<b>Mardi</b>
<b>Logone Oriental</b>	<b>Doba</b>	<b>C</b>	<b>B et PR</b>	<b>Quotidien</b>
	<b>Goré Nord</b>	<b>P</b>	<b>B et PR</b>	<b>Lundi</b>
	Goré	P	B et PR	Vendredi
	Bébidja	P	<b>B et PR</b>	Jeudi
<b>Mandoul</b>	Koumra	P	B et PR	Quotidien
	<b>Peni</b>	<b>T</b>	B et PR	<b>Mardi</b>
	Moïssala	P	B et PR	Quotidien
<b>Mayo-Kebbi Est</b>	Bongor	T	B et PR	Lundi
	<b>Djoumane</b>	<b>P</b>	B et PR	<b>Mercredi</b>
	Fianga	P	B et PR	Mardi
	<b>Moulkou</b>	<b>P</b>	B et PR	<b>Mardi</b>
	<b>Pont-Karol</b>	<b>P</b>	B et PR	<b>Mercredi</b>
<b>Mayo-Kebbi Ouest</b>	<b>Pala</b>	<b>P</b>	B et PR	<b>Samedi</b>
	Léré	P	B et PR	Jeudi

	Bissimafou	P	<b>B et PR</b>	Mardi
	Sorga	P	B et PR	Vendredi
<b>Moyen-Chari (5 )</b>	Sarh	C	B et PR	Quotidien
	<b>Roro</b>	<b>T</b>	B et PR	<b>Samedi</b>
	Danamadji	P	B et PR	Dimanche
	Djeké-Djeké	P	B et PR	Dimanche
	Goundi	P	B et PR	Dimanche
<b>Ouaddaï (7 )</b>	<b>Abéché</b>	<b>C</b>	TE	<b>Quotidien</b>
	Adré	P	B et PR	Lundi
	Tcharao	P	B et PR	Dimanche
	<b>Abougouda m</b>	<b>P</b>	B et PR	<b>Samedi</b>
	<b>Kerfi</b>	<b>P</b>	<b>B et PR</b>	<b>Vendredi</b>
	Daguessa	P	B et PR	Dimanche
	Mangrane	P	B et PR	Lundi
<b>Salamat (3 )</b>	Am-Timan	P	B et PR	Quotidien
	<b>Aboudeia</b>	<b>P</b>	B et PR	<b>Lundi</b>
	Haraze-Mangaye	P	B et PR	Samedi
<b>Tandjilé (3 )</b>	Kélo	P	<b>B et PR</b>	Vendredi
	<b>Deressia</b>	<b>P</b>	<b>B et PR</b>	<b>Vendredi</b>
	<b>Béré</b>	<b>P</b>	<b>B et PR</b>	<b>Mercredi</b>
<b>Wadi-Fira (4 )</b>	<b>Biltine</b>	<b>P</b>	C et PR	<b>Dimanche</b>
	Arada	P	C et PR	Mardi
	Guéreda	P	C et PR	Jeudi
	Iriba	P	C et PR	Mercredi
<b>N'Djaména (1 )</b>	<b>Diguel</b>	<b>C T</b>	<b>TE</b>	<b>Quotidien</b>

**C** = Les marchés de consommation dominants ;

**T** = Les marchés terminaux dromadaires dominants

**P** = Les marchés de production ou de collecte)

**T.E.**= toutes espèces ; **B** = bovins

**PR** =Petits ruminants dominants ; **D**=

## Annexe 2 : Marchés à bétail en cours de construction par le PASEP

	Localité	Type de marché	Bailleurs
1	Abéché	A	FAD
2	Am-Timan	B	BADEA
3	Ati	A	FAD
4	Bokoro	B	FAD
5	Moïto	B	FAD
6	Oum-Hadjer	A	BADEA
7	Péni	A	BADEA
8	Roro	A	FAD

### Coût global des investissements :

Les marchés de type A ou B ne diffèrent que leur superficie. Les marchés de type A mesurent 400 m de côté et ceux du type B 200 m. Quel que soit le type, un marché comprend :

- un parc de vente de gros bétail
- un parc de vente de petits ruminants
  
- un magasin de stockage d'aliments de bétail
- un dépôt de produits vétérinaires avec hangar servant de clinique
- 
- un bureau pour agent d'élevage
- un bureau pour agent municipal
- un bureau pour agent de sécurité
- un bureau pour les commerçants
- 
- hangar de repos
- hangar des vendeurs d'aliments
- un point d'eau avec abreuvoirs